

# CAHIER DE ReCHERCHE

OCTOBRE 1998



N° 123

## UTILISATION DE LA MODÉLISATION STATISTIQUE À DES FINS INTERPRÉTATIVES

**Bruno MARESCA**  
**Pascale HÉBEL**

Département "Évaluation des Politiques Publiques"

Crédoc - Cahier de recherche. N°  
0123. Octobre 1998.

CREDOC•Bibliothèque



**CRÉDOC**

ENTREPRISE DE RECHERCHE





## **Utilisation de la modélisation statistique à des fins interprétatives**

**Application à l'analyse de l'adhésion  
de l'opinion publique  
aux mesures de deux politiques publiques**

**Bruno MARESCA**

**Pascale HÉBEL**

*Département "Evaluation des politiques publiques"*

Etude subventionnée par le Commissariat général du Plan

Octobre 1998

142, rue du Chevaleret  
7 5 0 1 3 - P A R I S

## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES</b> .....	<b>11</b>
2.1	PRINCIPE GÉNÉRAL .....	13
2.2	FACTEURS EXPLICATIFS INTRODUITS.....	14
2.3	CHOIX DE VARIABLES .....	16
2.4	MODÉLISATION DES PROBLÉMATIQUES.....	17
<b>3</b>	<b>LA SÉLECTION DES INDICATEURS EXPLICATIFS</b> .....	<b>18</b>
3.1	– CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES .....	21
3.1.1	– Cycle de vie et positions sociales.....	21
3.1.2	– Hiérarchies sociales.....	24
3.2	– CADRE DE VIE .....	29
3.2.1	– Cadre de vie résidentiel.....	31
3.2.2	– Autres indicateurs relatifs aux conditions de vie .....	33
3.2.3	– Région d'appartenance .....	35
3.3	–PRATIQUES DISTINCTIVES .....	35
3.3.1	– Pratiques culturelles .....	36
3.3.2	– Participation militante.....	37
3.4	L'EXPLICATION PAR LES SYSTÈMES DE VALEURS.....	38
3.4.1	– Référentiel Agoramétrie utilisé pour l'enquête INED.....	39
3.4.2	– Référentiel Agoramétrie utilisé pour l'enquête Loi EVIN.....	44
3.5	INDICATEURS SPÉCIFIQUES AUX THÈMES ÉTUDIÉS .....	46
3.5.1	Environnement : les pratiques domestiques en lien avec la nature .....	46
3.5.2	Risques de santé : comportement hédoniste et prise de risque .....	48
<b>4</b>	<b>L'ACCEPTABILITÉ D'UNE LOI : LE CAS DE LA LOI EVIN</b> .....	<b>51</b>
4.1	L'ACCEPTABILITÉ DES MESURES CONCERNANT LE TABAC ET L'ALCOOL .....	53
4.1.1	Les jugements portés sur les mesures.....	53
4.1.2	Les déterminants de l'acceptabilité des mesures .....	55
4.1.3	Une vision synthétique de l'adhésion aux mesures de la loi EVIN .....	56
4.2	L'ADHÉSION À DE NOUVELLES MESURES .....	60
4.2.1	La demande sociale concernant le renforcement des mesures.....	60
4.2.2	Une vision synthétique de la demande de nouvelles mesures .....	63
<b>5</b>	<b>L'ACCEPTABILITÉ DES MESURES RÉGLEMENTAIRES : L'EXEMPLE DU DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT</b> 66	
5.1	LA DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT.....	67
5.1.1	La demande sociale en matière d'intervention réglementaire .....	69
5.2	UNE VISION SYNTHÉTIQUE DE LA DEMANDE DE NOUVELLES MESURES.....	77
<b>6</b>	<b>CONCLUSIONS SUR LE POUVOIR EXPLICATIF DES INDICATEURS UTILISÉS</b> .....	<b>81</b>
<b>7</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>84</b>
	<b>ANNEXE : CONSTRUCTION DES MODÈLES EXPLICATIFS</b> .....	<b>87</b>
	1– MODÈLE LINÉAIRE GÉNÉRAL .....	88
	2– CHOIX DES VARIABLES .....	89

<b>1 INTRODUCTION</b>
-----------------------

Les politiques publiques ne se contentent plus, aujourd'hui, d'être des systèmes d'intervention dirigistes décidés par les pouvoirs publics au terme d'une réflexion purement technocratique. Leur élaboration s'appuie de plus en plus sur l'évaluation des effets des politiques existantes et, dimension peut être plus nouvelle, elle se préoccupe plus explicitement de la question de l'acceptabilité par le corps social des mesures envisagées. Le recours de plus en plus systématique aux sondages d'opinion pour étayer la réflexion des gouvernants, va dans le sens d'une prise en compte, ex ante, de l'accueil qui peut être réservé à des mesures nouvelles. On peut ne voir dans ce phénomène que le seul souci, politique, d'une conduite prudente du changement. Mais on peut aussi considérer que la notion d'acceptabilité devient partie prenante d'une conduite raisonnée de la gestion publique. Elle deviendrait par la même un pendant, complémentaire, de la démarche évaluative. La conception d'une nouvelle politique s'appuierait, à la fois, sur un raisonnement technique intégrant les apports de l'évaluation des

mesures existantes, et sur un raisonnement stratégique fondée sur une analyse de l'acceptabilité des mesures envisagées.

Pour développer cette perspective, il faut dépasser le stade du coup de sonde qui prétend « mesurer » l'opinion publique. Les décideurs politiques ont souvent eu le réflexe de recourir aux sondages sans trop le dire, pour ne pas éveiller le débat public, et voir la pratique du sondage s'engager sur le terrain de la « consultation publique ». L'enquête d'opinion s'étant installée aujourd'hui dans tous les domaines de la gestion des affaires publiques, y compris les plus techniques, il n'est pas inconsidéré d'engager cette pratique sur la voie, plus raisonnée, de l'analyse des tendances de la demande sociale. Dans ses études d'évaluation, le CREDOC a développé plusieurs modes d'approche des politiques publiques, qui chacune centre l'analyse sur une dimension utile au diagnostic évaluatif global. Il y a d'abord l'analyse des effets enregistrés auprès des bénéficiaires, c'est-à-dire sur la cible visée par une politique donnée. Les études sur le RMI sont de ce point de vue exemplaires : elles révèlent dans quelle proportion les actions atteignent les objectifs initiaux, jusqu'à quel point le public visé est touché, mais aussi les effets imprévus qui sont induits par la mesure. Cette approche classique par la mesure des effets « finaux », n'est pourtant pas la seule. Nous avons été amenés à développer l'approche d'un autre registre d'effets qui concernent les « opérateurs » des politiques publiques, que nous appréhendons comme un autre cercle des bénéficiaires.

On peut en effet regarder les politiques publiques comme des processus d'innovation qui servent non seulement à répondre à des besoins nouveaux mais également à adapter les modes de gestion des affaires publiques. Si une politique publique est d'abord un ensemble de mesures visant des objectifs de transformation sociale, elle engage des moyens d'action qui renouvellent plus ou moins fortement les modalités d'intervention. Elle oblige les services publics à s'adapter, à intégrer de nouvelles procédures, à gérer de nouveaux publics, à fonder de nouvelles formes de partenariat. L'évaluation consiste bien souvent à examiner comment l'organisation administrative et l'ensemble des acteurs institutionnels concernés se sont mobilisés pour la mise en action d'une politique. Ainsi même s'il n'est pas présent dans les intentions du décideur, l'échelon de ce que nous appelons les « opérateurs » est souvent le premier niveau d'analyse pour l'évaluateur, celui du diagnostic organisationnel. De plus, et c'est le plus important, dans la mesure où les opérateurs sont bien souvent les destinataires des

financements publics qui leur permettent de bâtir les programmes d'action, ils sont de facto les premiers « bénéficiaires » des politiques publiques. Dans une économie publique de plus en plus contractualisée, cette dimension devient essentielle et justifie, à elle seule, l'exigence de l'évaluation.

Pour apporter aux instances d'évaluation des moyens de diagnostic suffisamment étayés, les études à finalité évaluative explorent habituellement deux dimensions : l'analyse des effets auprès des fractions de la population qui sont destinataires des interventions de la puissance publique –les « bénéficiaires primaires » peut-on dire– et l'analyse de l'efficacité du dispositif institutionnel et opérationnel –les « bénéficiaires secondaires » –. Dans le schéma classique des concepts de l'évaluation, ces analyses raisonnent **l'efficacité** et **l'efficience** des politiques menées. Par rapport à ces démarches devenues classiques, l'approche consistant à analyser *l'acceptabilité des mesures* se situe sur un autre plan, celui d'une réflexion sur **la pertinence** des politiques menées ou envisagées. Le niveau de la pertinence est rarement interrogé par la pratique évaluative courante. Elle ressort le plus souvent de réflexions de chercheurs ou d'essayistes qui se placent dans une posture critique pour mettre à jour les options politiques ou idéologiques des pouvoirs publics. Se pencher sur le point de vue que le corps social ou le citoyen a de la pertinence des modalités d'intervention de l'Etat ou des collectivités territoriales n'est pas une démarche habituelle dans l'évaluation. Elle peut, pourtant, fonder deux types de réflexion : la demande sociale concernant les domaines où l'intervention de la puissance publique est attendue, et la question, plus neuve, des modalités que la population souhaiterait voir privilégier en matière de contrôle social. Ce dernier aspect est plus précisément celui que nous avons voulu développer ici. On cherche en effet à cerner les déterminants sociaux qui peuvent expliquer la propension à adhérer ou bien à refuser les modes d'intervention qu'adoptent les pouvoirs publics pour mettre en pratique une politique : interdiction réglementaire, introduction de taxes, poursuites judiciaires, etc. Une telle approche peut avoir des perspectives opérationnelles en matière de conduite des politiques publiques. Pour les décideurs publics, l'arrière-plan de la sanction électorale n'est jamais loin et joue un rôle non négligeable dans les options adoptées. Il est, alors, tentant de chercher à fonder des référentiels explicatifs de l'adhésion aux politiques publiques et à leur modalités de mise en œuvre. Ces référentiels pourraient jouer le rôle de prédicteurs et prendre place parmi les outils d'aide à la décision utilisés par les pouvoirs publics. On est encore loin de cette

opérationnalité, mais une telle voie mérite d'enrichir la réflexion sur le fonctionnement des politiques publiques.

### *Le recours à la modélisation des comportements*

L'approche développée dans ce travail est entièrement fondée sur la méthodologie des modèles statistiques appliquée à l'analyse des opinions. Il s'agit d'expliquer l'acceptabilité des mesures de régulation contraignantes que décident les pouvoirs publics à partir d'une série de facteurs explicatifs potentiels –démographiques, sociologiques, idéologiques–, de hiérarchiser ces facteurs, et de pouvoir peser le poids de chacun d'eux selon le raisonnement « toutes choses égales par ailleurs ».

On se gardera de penser que la modélisation statistique puisse à elle seule répondre à toutes les questions et on se doit de l'utiliser avec précautions. Les facteurs explicatifs, en particulier, ne peuvent être déterminés par la seule technique statistique, l'outil statistique ne permettant que d'infirmer ou de confirmer une hypothèse constituée a priori par l'analyste. Dans l'absolu, le modèle n'est l'outil idéal que si l'on est sûr d'avoir pris en compte tous les facteurs explicatifs potentiels. Cette question constitue le problème le plus crucial des modèles de prévision qui devraient maîtriser l'incertitude de la projection dans le futur, ce qui est souvent illusoire. Ce dernier aspect explique que la modélisation en économie, après des heures de gloire, se soit trouvée décriée dans les années 1970, pour n'avoir pas pu prévoir les phénomènes de crise. L'éclipse qu'a connu l'approche modélisatrice a servi l'analyse de données qui a bénéficié, en France, d'un véritable phénomène de mode dans les années 80 (Volle, 1985). A la différence de l'analyse des données qui recouvre une collection de méthodes de statistiques descriptives, la modélisation appartient au champ des statistiques inférentielles qui soumettent les données à des tests de signification. Les statistiques inférentielles ne sont vraiment développées que dans les domaines où un véritable plan d'expérience, fondé sur un système d'hypothèses préalables, peut être mis en place (dans les sciences biologiques et médicales notamment). Aujourd'hui, on constate que la modélisation a retrouvé ses lettres de noblesse et qu'elle prend une place de plus en plus importante dans le traitement des grandes enquêtes (Grangé et Lebart, 1994) et notamment dans les publications de l'INSEE.

### *L'application de la modélisation à des enquêtes concernant les politiques publiques*

Dans le cadre des travaux du département Evaluation des Politiques Publiques, des enquêtes qui portaient sur de grands échantillons de population et traitaient de l'adhésion aux politiques publiques, ont été récemment exploitées. La plus riche est une enquête réalisée par l'INED, en 1991, sur les comportements et les opinions des Français vis à vis des questions d'environnement. Elle est riche tant pour le sociologue eu égard à la grande variété des thèmes abordés que pour le statisticien compte tenu de l'importance de l'effectif interrogé, soit plus de 4700 individus. Cette enquête aborde de nombreuses dimensions des pratiques, des attitudes, des opinions des Français, à propos des grands thèmes de la protection de l'environnement. Il s'agit d'une enquête de référence commanditée par le Ministère de l'environnement, qui aborde en particulier les anticipations -le sens dans lequel pourrait évoluer la qualité de l'environnement dans le prochain siècle- et les mesures qu'il paraîtrait souhaitable de prendre pour assurer cet avenir (Hébel et Maresca, 1998).

La seconde enquête à laquelle on s'intéresse ici a été engagée par le CREDOC dans le cadre d'un travail destiné à contribuer à l'évaluation de la loi de 1992 relative à la prévention du tabagisme et de l'alcoolisme, dite de loi Evin (Hébel et al, 1998). Dans le cadre de ce programme d'évaluation piloté par le Commissariat général du Plan, une enquête a été conduite auprès de 2000 individus pour mesurer l'évolution des comportements en matière de consommation de tabac et d'alcool et déterminer le degré d'adhésion aux mesures introduites par cette loi : interdiction de fumer dans les lieux publics clos et sur le lieu de travail, interdiction de la distribution d'alcool dans les lieux sportifs, etc. Cette enquête a aussi permis d'explorer les attentes de la population en matière de nouvelles mesures, c'est-à-dire l'état de la demande sociale s'agissant des restrictions à apporter à la consommation d'alcool et de tabac.

Ces deux enquêtes offrent une matière intéressante pour l'application des méthodes de modélisation à des comportements qui relèvent principalement du domaine de l'opinion, sur deux thématiques qui ont une certaine proximité : la qualité de l'environnement, appréhendée avant tout à l'échelle du cadre de vie, et la prévention des excès de la consommation de tabac et d'alcool, responsables, tout à la fois, de risques sanitaires et comportementaux et de nuisances. Plusieurs modalités de l'adhésion aux politiques publiques s'expriment dans ces

enquêtes. Il peut s'agir de l'acceptabilité d'une loi existante, c'est le cas pour la loi Evin, ou bien du degré d'adhésion à différentes mesures envisageables, les deux enquêtes abordant cette dimension. Dans les deux cas, les registres explicatifs de l'adhésion ne sont pas *a priori* les mêmes, ce que l'on essaiera de montrer à l'aide des modèles.

### *Les objectifs méthodologiques*

L'objectif de cette recherche est de comparer les modèles explicatifs de l'adhésion des individus aux politiques publiques, sur ces deux sujets particuliers, afin d'identifier les déterminants pouvant entrer dans un modèle de prédiction de la propension à adhérer à des mesures réglementaires. La comparaison entre les deux enquêtes ne sera pas toujours aisée, étant donné qu'elles ne comportent pas systématiquement les mêmes variables explicatives.

La démarche mise en œuvre comporte deux étapes : la première, qui est la plus importante du point de vue sociologique, consiste à sélectionner des facteurs dont on fait l'hypothèse qu'ils jouent un rôle déterminant dans les comportements que l'on se propose d'expliquer ; le second temps est celui de la modélisation proprement dite qui permet de faire fonctionner la combinaison de ces facteurs. L'originalité de la démarche tient au mariage de l'analyse de données et de la modélisation statistique : la première sert à construire des indicateurs explicatifs synthétiques ainsi que des indicateurs qui représentent les comportements que l'on étudie, en matière d'adhésion aux politiques publiques ; la seconde permet de dégager les référentiels explicatifs voir prédictifs.

La construction d'indicateurs synthétiques est une procédure qui opère la combinaison de plusieurs dimensions d'un même phénomène, qu'il s'agisse d'un facteur explicatif ou d'un fait à expliquer, sous la forme d'un paramètre continu qui traduit un degré ou une intensité. Cette forme permet d'utiliser au mieux le modèle linéaire <sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Nous verrons, néanmoins, que le problème principal de la modélisation est le choix des variables. Lorsqu'il n'est pas matériellement possible de construire deux échantillons, le choix statistique des variables est biaisé (au sens statistique) et peut conduire à des résultats erronés.

Avant d'entrer dans la présentation de ce travail, on peut dire que l'outil de modélisation s'est révélé aussi intéressant pour rendre compte des comportements relatifs à des pratiques objectives que pour expliquer des attitudes plus subjectives et notamment des opinions. Pour peu que l'on dispose de grands échantillons de la population, il est possible de mettre en évidence des facteurs explicatifs tant pour les comportements (le fait de faire ou non telle ou telle chose) que pour les opinions (le fait d'adhérer ou non à telle ou telle idée). Bien évidemment, les limites de la modélisation sont surtout imposées par la taille des échantillons : il est d'autant plus aisé de déterminer des facteurs réellement explicatifs que l'on dispose d'échantillons d'individus plus importants.

Dans la première partie de ce rapport, les principes méthodologiques permettent de rappeler les mises en garde nécessaires à l'utilisation des modèles statistiques surtout en ce qui concerne le choix des variables explicatives. Ce choix requiert que de véritables hypothèses sociologiques puissent être posées en relation avec les thèmes à traiter. La deuxième partie présente l'ensemble des hypothèses qui ont été retenues et qui ont abouti à la construction d'une série d'indicateurs que l'on qualifie d'explicatifs. La troisième partie fournit les résultats de l'application du protocole de modélisation à la question de l'acceptabilité d'une loi existante, sur la base de l'exemple de la loi ÉVIN, puis à la question de l'adhésion à de nouvelles mesures réglementaires dans les domaines de la prévention du tabagisme et de la protection de l'environnement .

### ***Présentation de l'enquête INED sur l'environnement***

L'enquête « Populations -espaces de vie – environnement », réalisée par l'INED en 1992 (fin 1991-début 1992) est la première grande enquête sociologique croisant les variables démographiques, socioprofessionnelle et géographique avec les opinions, attitudes et comportements en matière d'environnement. Cette enquête a été réalisée à la demande du Ministère de l'Environnement. L'échantillon a été constitué de manière à disposer de la même proportion de ménages résidant en milieu rural et en milieu urbain. Cette sur-représentation de l'espace rural répondait à la volonté de bien cerner les représentations propres à chaque espace de résidence. L'échantillon constitué de 4744 adultes de plus de 18 ans (un individu a été tiré au hasard dans chaque ménage de l'échantillon de base) a été redressé selon 6 critères (grandes régions, taille de commune, âge, profession, situation matrimoniale et sexe) de façon à être représentatif de la population française (Collomb et Guerin-Pace, 1993).

Les premiers traitements proposés par l'INED ont permis d'explorer le contenu de la notion « spontanée » d'environnement. Pour aller au-delà de la simple description de l'opinion des Français concernant les « problèmes d'environnement », un travail d'analyse secondaire menée par le CRÉDOC a cherché à construire des systèmes explicatifs pouvant guider l'interprétation des différences de sensibilité observées à travers réponses aux questions de l'enquête.

### ***Présentation de l'enquête relative à l'évaluation de la loi ÉVIN***

La Loi ÉVIN a pour objectif « la lutte contre les comportements liés à la consommation du tabac et d'alcool ». Elle a surtout porté dans son application sur la protection du non-fumeur. Son application en 1991, n'est pas passée, loin s'en faut, inaperçue dans le public. Les changements les plus significatifs depuis la promulgation de la Loi ÉVIN s'observent surtout pour la consommation de tabac. En ce qui concerne l'alcool, les résultats sont moins concluants, en partie parce qu'il est difficile d'évaluer les consommations réelles d'un produit qui reste tabou lorsqu'il est consommé en grande quantité.

L'enquête quantitative conduite par le CRÉDOC a été réalisée auprès de 2 007 individus âgés de 15 à 65 ans, constituant un échantillon sur représentant les fumeurs : au total 1305 fumeurs ou ex-fumeurs et 702 non-fumeurs. Pour la population générale, les proportions sont de 51% et 49% respectivement selon les résultats de l'enquête SPS du CRÉDES. En visant plus particulièrement la population des fumeurs et ex-fumeurs a priori les plus touchés par la Loi ÉVIN, on a voulu pouvoir saisir leurs représentations dans de bonnes conditions de représentativité statistique.

Le recueil de l'information a été effectué en mai et juin 1998, par téléphone par des enquêteurs du CRÉDOC.

**2 PRINCIPES MÉTHODOLOGIQUES**

Dans la perspective de construire des modèles explicatifs, il est nécessaire d'adopter une démarche statistique répondant à des objectifs de modélisation. Son principe général consiste à sélectionner les variables que l'on suppose explicatives du problème étudié, et à les synthétiser par la construction d'indicateurs ; on élabore ensuite un modèle reliant le facteur à expliquer aux variables explicatives. L'intérêt de telles méthodes par rapport aux tris croisés classiques est de pouvoir déterminer les effets significatifs **toutes choses égales par ailleurs**, c'est-à-dire de **pouvoir isoler les effets propres de chaque variable**. Prenons un exemple concernant l'environnement. Supposons que les tests d'indépendance (tests du Chi<sup>2</sup>) révèlent que les dimensions du lieu de résidence et de la profession ont une influence sur l'adhésion à de nouvelles mesures de préservation de l'environnement. En l'absence de modèle, l'interprétation peut hésiter entre deux explications. On peut considérer qu'il s'agit de deux effets différents : par exemple le fait d'être un cadre supérieur plus préoccupé de la qualité du cadre de vie et le fait d'habiter une grande ville où les pollutions sont très sensibles, sont deux facteurs qui, bien qu'allant dans le même sens, ne correspondent pas aux mêmes causalités. Ou bien on admet que les deux facteurs se superposent parce qu'ils représentent le même phénomène : à la base les catégories les plus aisées sont plus sensibles aux questions d'environnement et comme ces catégories sont sur-représentées dans les grandes villes, il est normal que les citadins soient aussi ceux qui se déclarent les plus préoccupés. Le modèle présente l'intérêt de pouvoir faire la part entre les deux effets et de raisonner un effet précis à niveau égal de chacun des autres facteurs pris en compte. Dans l'exemple évoqué, on pourra conclure que la sensibilité est marquée à la fois par des faits objectifs, l'exposition aux nuisances, et par des prédispositions culturelles, deux dimensions que la lecture des tris croisés ne permet pas de hiérarchiser.

Il reste que le travail de classement des variables explicatives ne répond qu'à un raisonnement de nature statistique. Le « pouvoir explicatif » des modèles est d'abord statistique. Il n'a de valeur sociologique que dans un second temps, après examen de la configuration particulière

des variables les plus significatives sélectionnées par le modèle. Si la conjonction des facteurs explicatifs validés statistiquement, fait sens sociologiquement, on est alors en mesure de produire un discours explicatif sur les déterminants sociologiques des comportements et attitudes étudiés.

## 2.1 PRINCIPE GÉNÉRAL

L'objectif des modélisations entreprises est d'expliquer les différences d'adhésion aux politiques publiques selon les groupes sociaux. Dans la philosophie des statistiques inférentielles, une étape nécessaire est de concevoir le plan de sondage comme un véritable plan d'expérience. Dans la construction du questionnaire, il est utile de poser les hypothèses à tester en abordant une série de dimensions sociodémographiques, de paramètres contextuels, de déterminants culturels, que l'on suppose à priori explicatifs.

L'analyse d'un questionnaire qui se limiterait à l'utilisation de tableaux croisés, même avec un échantillon élevé, comme c'est le cas de l'enquête INED (près de 5 000 individus), court le risque d'être incomplète (Lollivier et al, 1997). Les techniques statistiques de **modélisation** permettent d'appréhender la problématique de façon plus satisfaisante. La science de la construction de modèle recouvre un ensemble d'outils, la plupart quantitatifs, utilisés pour construire et ensuite tester les représentations mathématiques d'une partie de la réalité (Pindyck et Rubinfeld, 1986). C'est, ainsi, une représentation conceptuelle du phénomène observé.

Selon Tuckey (1961) :

« In a single sentence the moral is : admit that complexity always increases, first from the model you fit to the data, thence to the model you use to think and plan about the experiment and its analysis, and then to the true situation »<sup>2</sup>.

Comme l'indiquent Pindyck et Rubinfeld (1986), la technique de la construction d'un modèle est difficile à décrire puisqu'elle repose souvent sur des choix empiriques, guidés par

---

<sup>2</sup> "De façon simple, la morale est : admettre que la complexité augmente toujours, en premier lieu depuis le modèle auquel on ajuste les données, puis au modèle présumé lors de la construction du plan d'expérience et de son analyse, et enfin à la situation réelle. "

l'expérience, qui apparaissent au cours du processus de modélisation. La technique s'acquiert par ajustements successifs. Cette remarque est d'autant plus vraie quand le nombre de variables introduit est grand et qu'il est nécessaire de raisonner la sélection de celles-ci. Le choix des variables dans un modèle ne répond pas à une procédure statistique simple. En effet, les règles d'arrêt de choix de variables ne se justifient, théoriquement, que si l'on utilise des données différentes pour estimer les paramètres et pour choisir des variables (Hébel, 1992). Dans le cas habituel, il est incontournable de choisir et de construire *a priori* les variables explicatives en se basant sur la **connaissance préalable du problème** à traiter dont dispose le chercheur. La modélisation est une technique sophistiquée sur le plan statistique mais dont la qualité des résultats dépend principalement de la pertinence du jeu d'hypothèses qui guide la sélection des facteurs explicatifs, et bien entendu, mais cela n'est pas spécifique à la modélisation, de la qualité de l'information recueillie.

*En d'autres termes, et c'est la principale conclusion à retenir, le modèle vaut essentiellement pour infirmer ou confirmer des hypothèses sociologiques et pour hiérarchiser les facteurs explicatifs.*

## **2.2 FACTEURS EXPLICATIFS INTRODUITS**

Les facteurs explicatifs peuvent se dissocier en trois ensembles selon la façon dont on les construit. Une part importante du travail d'analyse entrepris consiste à traduire sous forme d'indicateurs tous les registres explicatifs qui ont été, plus ou moins explicitement, introduits par les concepteurs du questionnaire. Les plus simples sont bien évidemment les paramètres sociodémographiques classiques : âge, diplôme, profession, etc. D'autres sont déjà plus élaborés dans la mesure où ils opèrent la synthèse entre deux ou plusieurs dimensions : ainsi le critère "contexte résidentiel" associe la taille de la commune de résidence, le type d'habitat (individuel ou collectif) et la localisation urbaine (en périphérie, centre ville ou habitat dispersé). A côté de ces dimensions contextuelles, on a cherché à formaliser d'autres dimensions explicatives : des valeurs cardinales structurant l'opinion (conservatisme / progressisme, égalitarisme / élitisme), des déterminants culturels (pratiques distinctives,

adhésion à l'action collective), des effets de proximité avec la nature (par la profession, par l'élevage et le jardinage à caractère domestique).

Les caractéristiques démographiques (sexe, âge, région, ...) ou sociologiques classiques (profession, diplôme, revenus) constituent un premier ensemble de variables désignées par le terme « **catégories sociodémographiques** ». La nature mathématique de ces variables est soit **discrète** (profession, diplôme), soit **continue** (âge, revenu). Les questionnaires peuvent, cependant, présenter ces dernières sous formes de classes pour éviter d'avoir à demander l'âge exact ou le revenu précis, ce qui permet de limiter le nombre de refus de réponse. Dans l'enquête INED, seul l'âge peut être considéré comme une variable continue, toutes les autres catégories sociodémographiques étant, par construction ou par définition, des variables discrètes.

Alors que les catégories sociodémographiques sont des échelles obtenues directement à partir des réponses au questionnaire, les deux ensembles de variables suivants résultent de construction opérant la synthèse de plusieurs questions.

Il s'agit, d'une part, des **structures sociologiques** connues (classes de résidences, classes de cycle de vie, position sociale...) qui peuvent être construites **sous forme d'échelle**. Plusieurs questions sont combinées et les classes retenues sont ordonnées selon une combinaison qui doit pouvoir fournir une série de positions clairement hiérarchisées. Celle-ci est déterminée en fonction des connaissances sociologiques. On crée de cette manière des séries ordonnées dont le classement répond au souci de représenter une hiérarchie qui fasse sens : classement des contextes de résidence, suite des étapes du cycle de vie, échelle de positions sociales. Ce sont des variables **qualitatives polytomiques ordonnées**.

D'autre part, on a eu recours à des **indicateurs d'intensité** élaborés en s'inspirant de la littérature. Il s'agit, par construction, de **variables continues**. Leur élaboration commence par une phase exploratoire utilisant l'analyse des données pour visualiser les relations existant entre les réponses d'un ensemble de questions qui ont été posées sur un thème donné. L'analyse en composantes multiples traite les données purement qualitatives et l'analyse en

composantes principales les variables quantitatives telles que sont formulées, par exemple, les questions d'opinion notées sous forme d'échelle. Les variables les plus discriminantes sont de cette façon sélectionnées pour participer à la construction d'indicateurs bâtis sous forme d'échelles de note. La démarche utilisée consiste à introduire au départ un nombre important de variables sur un thème donné, sans aucune discrimination, puis de ne retenir que celles ayant les plus fortes contributions et qui construisent une seule dimension, un seul axe. Pour aboutir à la construction d'un indicateur qui soit à la fois synthétique et d'utilisation aisée, la méthode du scoring<sup>3</sup> semble la mieux adaptée, même si par définition, cette méthode est quelque peu réductrice. L'annexe décrit les détails de la construction de ces indicateurs continus.

Ensuite, le modèle sera construit avec l'ensemble des variables et seuls les résultats des variables significatives seront exposées. Cette stratégie est celle qui s'avère la plus pertinente dans le modèle de prévision (Hébel, 1992).

La construction de ces variables doit se faire indépendamment du pouvoir explicatif qu'il sera possible de mesurer *a posteriori*, c'est-à-dire sans que l'on mesure le lien qui existe entre ces variables et celles que l'on veut expliquer.

### **2.3 CHOIX DE VARIABLES**

Dans l'optique d'expliquer les différences de sensibilités relatives aux politiques publiques, les outils statistiques permettent de sélectionner les référentiels les plus explicatifs. Il est bien entendu que les modèles permettent de tester des hypothèses bien spécifiées par le sociologue et que toute démarche heuristique du type : « j'introduis dans le modèle comme dimensions explicatives tout ce dont je dispose dans mon fichier et je laisse à une procédure automatique le soin de choisir »<sup>4</sup> est à proscrire. En effet, pour le choix des variables, la théorie suppose que l'on choisisse des variables sur des données indépendantes de celles sur lesquelles on estime les paramètres du modèle (Hébel, 1992). Pratiquement, cette exigence supposerait que

---

<sup>3</sup> Terme utilisé dans l'utilisation de l'analyse discriminante dans les organismes financiers. Il signifie dans son acception la plus large, l'attribution de notes aux variables qualitatives de façon à construire un indicateur classant les individus (dans le cas du credit-scoring, l'indicateur permet de repérer les bons clients).

<sup>4</sup> C'est le cas des procédures de type Stepwise des méthodes de régression logistiques

l'on réalise deux enquêtes distinctes et que l'on constitue ainsi deux échantillons : ce qui vaut pour des plans d'expérience dans les travaux des sciences biologiques ou médicales, n'est guère envisageable pour des enquêtes sociologiques sur des échantillons de population, du moins dans la pratique courante.<sup>5</sup>

La seule règle que l'on puisse raisonnablement s'imposer est celle de l'indépendance entre les variables explicatives et les variables à expliquer. Pour être introduite dans un modèle, une dimension explicative doit respecter un caractère d'exogénéité par rapport au phénomène étudié (Lollivier et al, 1997).

## **2.4 MODÉLISATION DES PROBLÉMATIQUES**

Pour l'ensemble des thématiques à étudier, la variable à expliquer prend soit la forme d'une variable continue, lorsqu'on étudie un degré d'adhésion à des opinions ou un niveau de pratiques, soit la forme d'une variable discrète, lorsque la variable résulte d'un choix entre plusieurs attitudes ou idées possibles. On recourt au **modèle linéaire** lorsque l'on interprète un comportement représenté par une intensité, et à la **régression logistique** lorsqu'il s'agit d'expliquer le profil des répondants à une modalité de réponse bien particulière. Ces deux types de modèles sont décrits en annexe.

D'un point de vue purement statistique, l'utilisation du modèle linéaire est plus satisfaisante. En effet, toute la théorie des modèles de régression qualitatifs repose sur l'existence d'une variable latente inobservable continue. Il est, donc, plus cohérent de travailler directement sur une variable continue quand elle peut être construite. De plus, l'interprétation des estimateurs dans le cas du modèle linéaire est plus simple. Dans le cas de la régression logistique, la comparaison des coefficients en terme de probabilité n'est pas possible.

---

<sup>5</sup> L'erreur que l'on fait en faisant le choix sur les mêmes données que sur lesquelles on estime les données (cas le plus courant), appelé biais de sélection (Hébel, 1992), n'est pas toujours négligeable. Comme le souligne Miller (1990), si beaucoup de statisticiens sont conscients que les niveaux de signification donnés pour le choix de sous-ensembles de variables n'ont pas de fondement, peu se rendent compte du biais des coefficients du modèle estimé, induit par le choix des variables. Le biais de sélection est d'autant plus grand que le nombre de variables est grand devant la taille d'échantillon.

**3 LA SÉLECTION DES INDICATEURS  
EXPLICATIFS**

La méthode de construction des indicateurs s'inspire de la méthode de « credit-scoring » (Bouroche et Saporta, 1980). L'analyse discriminante (basée sur des variables quantitatives) permet d'élaborer une règle de décision pour sélectionner les individus ayant un comportement satisfaisant les intérêts d'une entreprise commerciale (c'est le raisonnement des organismes financiers ou d'assurance). Le principe de l'analyse discriminante est de déterminer la combinaison des variables quantitatives qui permettent de séparer au mieux des groupes « homogènes » d'individus. Elle prépare la construction d'un indicateur synthétique qui sépare au mieux les groupes d'individus sur la base des variables prises en compte.

Nous adaptons cette méthode à l'ensemble des variables qualitatives et quantitatives. Dans un premier temps, les outils exploratoires d'analyse des données permettent de visualiser les relations d'un ensemble de variables et sont utilisés à cette seule fin. L'analyse en composantes multiples traitera les données purement qualitatives et l'analyse en composantes principales les variables quantitatives telles que sont formulées, par exemple, les questions d'opinion notées sous forme d'échelle. Les variables les plus discriminantes sont de cette façon sélectionnées pour participer à la construction d'indicateurs traduits sous forme de notes. La démarche utilisée consiste à introduire au départ un nombre important de variables, sans aucune discrimination, puis de ne retenir que celles ayant les plus fortes contributions et qui construisent une seule dimension, un seul axe.

D'un point de vue théorique, si l'on veut construire un indicateur à partir d'une analyse de données, c'est l'axe factoriel lui-même qui fournit le meilleur vecteur, puisque c'est lui qui réalise la meilleure partition des individus de la population analysée. Cette méthode est adoptée par Cazes (1997) à partir d'une analyse des correspondances multiples. Néanmoins cette méthode n'est pas nécessairement la plus optimale du point de vue de la commodité de l'interprétation : il peut s'avérer en effet difficile de fournir une explication claire de

l'information que synthétise un axe. Dans ce cas un scoring réalisé sur le petit nombre de variables qui sont le mieux corrélées à l'axe peut s'avérer plus pertinent.

### ***Tableau synthétique des indicateurs retenus comme facteurs explicatifs***

*1 - la dimension démographique* : genre, âge, ménage,  
dont on retient 2 dimensions **le genre** et **le cycle de vie**, qui combine âge et type de ménage.

*2 - l'inscription sociale* : le diplôme, la CSP, le revenu,  
dont on retient 2 dimensions **la position sociale**, qui combine niveau de formation initiale et position professionnelle, et **un indicateur d'inégalité**, qui est ici réduit au niveau de revenu et une variable sur le stress.

*3 - l'inscription spatiale* : le type d'habitat, la localité et la région de résidence,  
dont on retient 4 dimensions **le contexte résidentiel**, qui combine le type d'environnement (plus ou moins rural ou urbain) et le type d'habitat (individuel, collectif), **le contexte régional** (grandes régions de l'INSEE), **l'indicateur d'entassement** (nombre de personne par pièce), **l'indicateur de nuisances** (nombre de nuisances ressenties).

*4 - les systèmes de valeurs* : fondés sur l'utilisation du référentiel Agoramétrie (Pagès, 1992),  
dont on retient 2 dimensions **l'indicateur de conservatisme**, qui rend compte de la propension à adhérer à des valeurs conservatrices, et **l'indicateur d'égalitarisme** qui traduit des attitudes portées vers l'altruisme et l'affirmation du principe d'égalité.

*5 - les pratiques distinctives* : activités culturelles, pratique religieuse, soutien aux associations,  
dont on retient 3 dimensions, **la pratique culturelle** (pratiques du dessin, de la musique, de la lecture), **la pratique religieuse**, l'intensité du **soutien aux associations de défense** des causes collectives (cumul sur plusieurs types d'associations).

*6 - des dimensions spécifiques aux domaines étudiés* : **la relation aux éléments naturels** (possession de jardin, potager, et d'animaux, la pratique du jardinage, de la pêche, de diverses cueillettes) pour le champ de l'environnement, et la propension à **l'hédonisme** et **la prise de risques** pour la question de la consommation des produits psychotropes.

## 3.1 – CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

### 3.1.1 – Cycle de vie et positions sociales

Le genre (masculin /féminin), l'âge, le nombre de personnes du ménage auquel appartient la personne, le statut matrimonial, la charge d'enfants, le niveau de formation initiale, la situation professionnelle, sont les variables qui servent à cerner classiquement le « profil » sociodémographique des individus interrogés dans une enquête. Cette collection de paramètres, pour classique qu'elle soit, n'offre pas un ensemble raisonné de déterminants sociologiques, dans la mesure où plusieurs sont en partie redondants. En effet, nombre de personnes du ménage, statut matrimonial, présence d'enfants sont directement liés, tout comme le niveau de diplôme possédé et le niveau professionnel.

En matière de déterminants sociodémographiques on se limite à la prise en compte de trois phénomènes distincts : 1°) **le genre**, dont on admet qu'il représente un facteur en soi qui amalgame des déterminations biologiques et culturelles spécifiques ; 2°) **le cycle de vie**, qui par l'association de l'âge et de la composition du ménage représente la courbe d'évolution de la situation des individus au cours de l'existence, 3°) **la position sociale**, qui par la combinaison du capital scolaire et du capital économique (réduit toutefois à l'échelle des catégories PCS) fournit une échelle des positions fondée sur le concept de capital social (selon la terminologie de Bourdieu).

#### *Le cycle de vie*

L'indicateur dit de « cycle de vie », résulte de l'assemblage des variables fournissant les informations suivantes : la classe d'âge, le nombre de personnes dans le logement, la vie seul ou en couple, la présence d'enfants dans le foyer. L'idée directrice est d'établir une échelle qui soit parallèle au phénomène tendanciel selon lequel, à chaque classe d'âge correspond - statistiquement - des configurations dominantes de ménages. Les jeunes, par exemple (les 18-24 ans), se partagent entre deux situations types : une majorité vivant encore dans le foyer des parents, et une minorité d'individus vivant seuls ou en couple. Les adultes, ensuite, se

partagent entre une majorité qui vivent en famille –en couple, avec des enfants– et une minorité qui vit seul ou en couple sans enfant. Enfin les personnes âgées se partagent, majoritairement, entre des couples et des personnes seules.

Cette variable veut représenter le cycle de vie des ménages tel que l'analysent les économistes, cycle qui combine la course de l'âge et, conjointement, la composition des ménages. L'enchaînement théorique est le suivant :

*jeune adulte seul – jeune adulte en couple sans enfant – jeune couple avec enfant – couple d'âge mûr avec plusieurs enfants – couples plus âgés après départ des enfants – personnes âgées seules.*

L'homogénéisation tendancielle des types de ménages que l'on observe dans l'évolution de la société française rend l'idée même de cycle de vie particulièrement pertinente. Pour autant, la typologie des ménages ne doit pas faire abstraction de l'existence de formes moins canoniques, parce qu'implicitement moins « normales », qui complexifie l'éventail des ménages réels : la famille monoparentale, le ménage mélangeant ascendants et descendants, les ménages de collatéraux ou de pairs, etc. Précisons bien que l'indicateur de cycle de vie n'est pas destiné à rendre compte des différents types de ménages : sa fonction est de donner plus d'épaisseur à la notion de *classe d'âge*, c'est-à-dire en l'appréhendant comme un *état*, combinant l'âge et ce qu'on appelle la situation de famille. Il s'avère, ainsi, particulièrement utile de dissocier parmi les moins de 35 ans, différentes conditions : on fait l'hypothèse que leurs attitudes et leurs opinions diffèrent sensiblement selon qu'ils restent sous la dépendance de leurs parents ou qu'ils aient acquis leur indépendance et, dans ce dernier cas, selon qu'ils vivent seuls, en couple, ou qu'ils aient fondé une famille. En dépit de l'abondance des discours sur les « jeunes » ceux-ci sont loin de représenter une condition homogène.

On fait également l'hypothèse que les personnes vivant seules ont des attitudes différentes de celles qui vivent à plusieurs, que ce soit en couple où avec des enfants. On les réunit dans une seule et même classe, quel que soit leur âge. Enfin, l'effectif important de l'échantillon de l'enquête de l'INED, permet de former une catégorie de personnes âgées de 75 ans et plus, ce qui ouvre la possibilité de tester avec plus de précision l'hypothèse des effets du vieillissement sur la différenciation des représentations en matière d'environnement (Maresca et al, 1998).

Tableau 1

## L'indicateur de cycle de vie bâti pour l'enquête INED

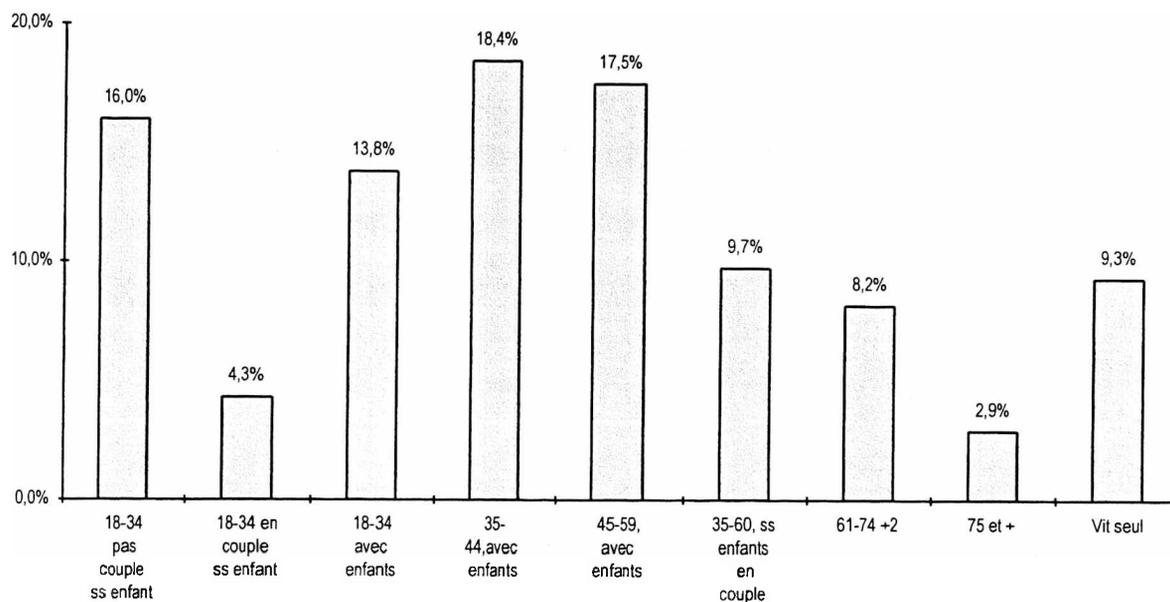
	âge moyen	fréquence (en pourcentage)
1 18-34 ans vit à 2 ou plus mais pas en couple (chez parents)	21,4	16,0
2 18-34 ans sans enfant vit en couple, à 2 ou plus	26,6	4,3
3 18-34 ans avec enfant(s)	29,9	13,8
4 35-44 ans avec enfant(s)	39,5	18,4
5 45-59, couples ans avec enfant(s)	51,7	17,5
6 35 - 60 ans sans enfant vit en couple à 2 ou plus	58,6	9,7
7 61 - 74 ans habitant à 2 ou plus	68,1	8,2
8 75 ans et plus habitant à 2 ou plus	79,8	2,9
9 Personne qui vit seule quel que soit son âge	53,8	9,3

Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

champ : 18 ans et plus

Figure 1

## Distribution de la variable cycle de vie pour l'enquête INED



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

----- le cycle de vie stricto sensu

Tableau 2

## L'indicateur de cycle de vie bâti pour l'enquête loi ÉVIN

		âge moyen	fréquence (en pourcentage)
1	15-34 ans, vit à 2 ou plus mais pas en couple (chez parents)		20,2
2	15-34 ans, vit en couple, sans enfant, habitant à 2 ou plus	26,4	9,4
3	15-34 ans, avec enfant(s)	29,3	18,1
4	35-45 ans, avec enfant(s)	39,7	20,6
5	45-60 ans, avec enfant(s)	51,7	17,5
6	35-60 ans, vit en couple, sans enfant, habitant à 2 ou plus	44,6	1,6
7	61-65 ans, habitant à 2 ou plus	63,1	3,3
8	habitant seul(e), ou plus de 34 ans ne vivant pas en couple	35,0	9,2

Source : Enquête ÉVIN - Traitement CRÉDOC

champ : 15 ans et plus

**3.1.2 – Hiérarchies sociales**

Toutes les sociétés se structurent selon des hiérarchies qui organisent l'accès aux ressources matérielles ou immatérielles - richesse, prestige, savoir, pouvoir - et produisent des inégalités. Jean Jacques Rousseau distinguait deux types d'inégalités, les unes qualifiées de « naturelles » (âge, forces physiques, aptitudes diverses...), les autres morales, politiques ou plus généralement sociales. Les individus qui partagent les mêmes conditions de vie ont tendance à développer des représentations communes et à se regrouper en classes hiérarchisées. La notion de classe sociale de Marx adhère à cette analyse des hiérarchies sociales en termes d'ordres. Et Bourdieu (1972) a contribué à renouveler la vision de la polarisation des classes sociales, en élargissant ses effets des enjeux économiques aux enjeux symboliques.

La croissance généralisée des niveaux de vie qui accompagne le passage des sociétés industrielles aux sociétés post-industrielles a provoqué un brouillage des catégories qui servent aux individus à se situer dans l'espace social. Des enquêtes récentes ont révélé que l'identification culturelle et symbolique aux classes sociales canoniques (bourgeoisie, classes populaires, ...) n'était plus aussi affirmée (SOFRES, 1987). Il y a eu multiplication des « cases » ou « positions » sur l'échiquier social, rendant plus complexe la lecture des critères d'appartenance sociale.. Les partitions du corps social se multiplient et se chevauchent : revenus, statut juridique, statut social, qualification, diplôme, classe d'âge, famille, milieu social (Boudon, 1973). Plusieurs variables synthétiques ont été testées au CREDOC, en

particulier un indicateur d'inégalités sociales fondé sur un certain nombre d'attributs qui rendent compte de l'aisance matérielle ou de la précarité des individus (Hatchuel et al, 1992). Nous lui avons préféré, pour notre travail, un indicateur de positions sociales qui associe capital scolaire et capital professionnel, pour reprendre une terminologie devenue classique.

L'indicateur prend en compte le niveau de diplôme et de la catégorie socioprofessionnelle des personnes interrogées. Le découpage adopté répond à une logique générale qui donne plus de poids à la hiérarchie des diplômes qu'à celle des catégories socioprofessionnelles.

Le découpage adopté a été effectué selon plusieurs considérations.

- 1°) Les employés et ouvriers ont notamment été regroupés en faisant l'hypothèse que l'on observe chez ces catégories, à niveau de diplôme égal, des attitudes et opinions similaires. Mais on a créé une distinction entre les ouvriers /employés diplômés et non diplômés (ou disposant seulement du certificat d'études primaires - CEP - ou du diplôme de fin d'études obligatoires - DEFO). Ces deux catégories étant nombreuses, il est possible de les dissocier en deux sous-catégories, intégrant un critère d'âge, c'est-à-dire l'opposition entre les moins et les plus de 50 ans. Cela permet d'intégrer l'hypothèse de la différence de valeur des diplômes selon la période à laquelle ils ont été obtenus : l'absence de diplôme, en particulier, s'avère nettement plus stigmatisante pour les générations actuelles que pour celles d'avant 1960 <sup>6</sup>.
- 2°) Les enseignants ont été également isolés. On admet en effet qu'à niveau égal de diplôme, les enseignants ont un niveau culturel supérieur aux personnes appartenant à la même catégorie socioprofessionnelle qu'eux. On a regroupé les différentes catégories d'enseignants en introduisant une distinction suivante : enseignants possédant un diplôme au plus égal à un premier cycle universitaire, et enseignants ayant au moins le niveau licence.
- 3°) L'éclatement des catégories socioprofessionnelles en fonction du diplôme dépend des effectifs disponibles. A titre d'exemple, pour les cadres, une distinction a été introduite entre cadres titulaires d'un diplôme d'études supérieures et autres cadres. Autre exemple, le regroupement des agriculteurs et artisans donne lieu également à une partition entre non-diplômés<sup>7</sup> et diplômés.

---

<sup>6</sup> L'effet de génération sur les diplômes est particulièrement important et justifierait d'être pris en compte de façon plus fine encore.

<sup>7</sup> ou uniquement titulaire du CEP ou du DEFO.

- 4°) L'absence de réponse sur le diplôme a été traitée de la façon suivante : les personnes n'ayant pas répondu à cette question ont été classées dans leur catégorie socio-professionnelle au niveau le plus faible de diplôme. Cette opération répond à l'hypothèse selon laquelle plus le diplôme acquis est élevé, plus les individus sont incités à le déclarer.

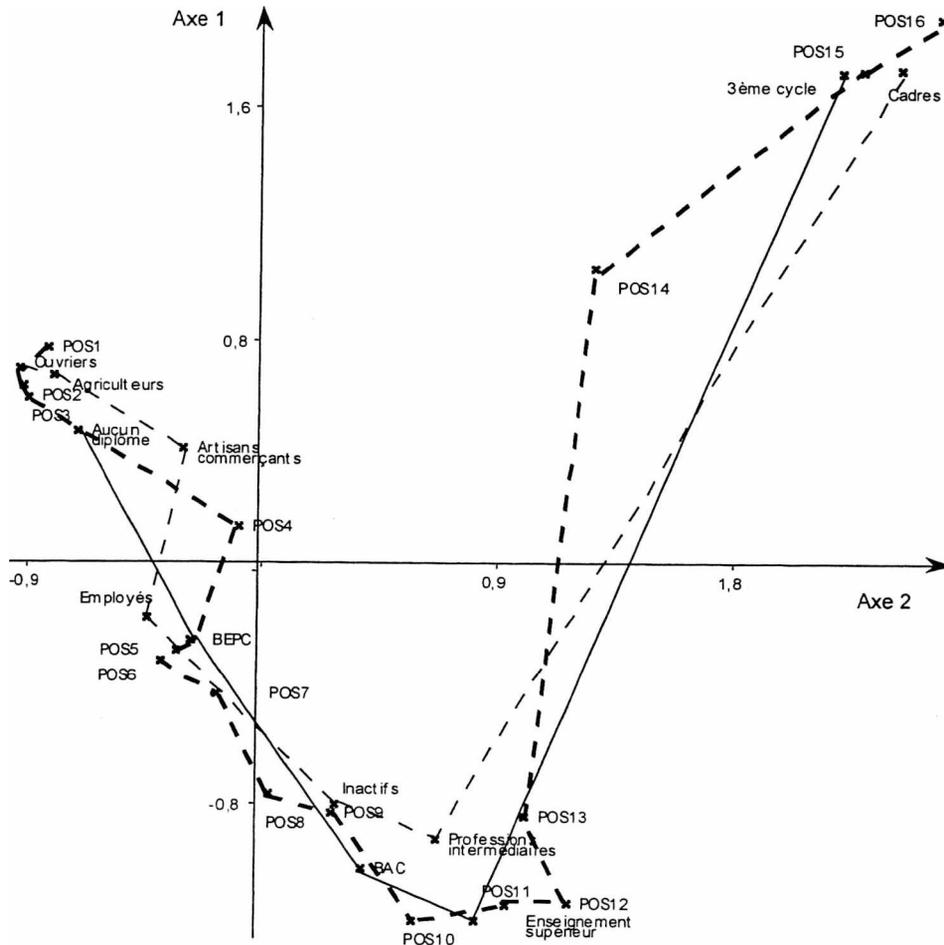
Au total 16 modalités ont été constituées. De façon à construire un indicateur tendanciel, les différentes modalités ont été projetées sur le premier plan factoriel de l'Analyse en Composantes Multiples des deux variables de diplômes et de profession (cf. figure ci-dessous). Les codes ont été affectés dans le but de créer un indicateur tendanciel : 1 correspondant au niveau culturel le plus faible et 16 au niveau qui serait le plus élevé. Il s'agit d'un indicateur susceptible de traduire une grande tendance, celle de la différenciation des comportements en fonction du bagage culturel des individus.

Il est à remarquer que les effectifs des différentes catégories ne sont pas équilibrés, la catégorie des employés /ouvriers sans diplôme étant de loin la plus importante : ceci est inhérent à la structure de la population française. Par contre, certaines catégories présentent de faibles pourcentages. Toutefois, la taille de l'échantillon de l'enquête INED – plus de 4700 individus - permet de disposer d'effectifs par catégorie tous supérieurs à 100, ce qui justifie de les conserver.

Figure 2

## Premier plan factoriel de l'analyse en composantes multiples

basée sur le diplôme et la profession



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

L'utilisation de cet indicateur a été testée à la fois sous forme de variable continue, traduisant l'idée d'une intensité de capital culturel, et sous forme de variable discrètes, plus proche de l'hypothèse d'une suite de positions sociales différenciées. Les traitements statistiques montrent que l'indicateur est plus performant sous sa forme discrète, ce qui conduit à penser que l'idée de *positions sociales* est plus pertinente que celle d'*échelle sociale*. La construction initiale en 16 classes a été ensuite simplifiée et ramenée à 10 catégories (cf. les deux tableaux ci-dessous).

**Tableau 3. L'indicateur de la hiérarchie des positions sociales en 16 classes pour l'enquête INED**

	Fréquence (en %)
1 Agriculteurs /artisans sans diplôme ou possédant un CEP ou un DEFO	6,7
2 Employés /ouvriers de moins de 50 ans, sans diplôme ou possédant un CEP ou un DEFO	16,0
3 Employés /ouvriers de 50 ans ou plus, sans diplôme ou possédant un CEP ou un DEFO	12,6
4 Agriculteurs /artisans avec diplôme (hormis CEP ou DEFO)	3,4
5 Employés /ouvriers de moins de 50 ans, avec diplôme (hormis CEP ou DEFO)	13,7
6 Employés /ouvriers de 50 ans ou plus, avec diplôme (hormis CEP ou DEFO)	3,2
7 Inactifs avec un niveau au plus équivalent au BEPC <sup>8</sup>	5,7
8 Etudiants avec un niveau au plus équivalent au BEPC, inactifs avec le baccalauréat <sup>9</sup>	4,6
9 Professions intermédiaires sans diplôme d'études supérieures	8,8
10 Etudiants avec le baccalauréat /inactifs ayant un diplôme d'études supérieures	5,5
11 Enseignants avec un diplôme au plus égal à un 1er cycle universitaire	3,3
12 Professions intermédiaires avec un diplôme d'études supérieures	4,2
13 Etudiants avec un diplôme d'études supérieures	2,8
14 Cadres supérieurs et professions libérales sans diplôme d'études supérieures	2,5
15 Enseignants avec un diplôme de 2ème cycle universitaire	2,3
16 Cadres supérieurs et professions libérales avec un diplôme d'études supérieures	4,5
Total	100

Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

**Tableau 4. La variable discrète de la hiérarchie des positions sociales en 10 positions pour l'enquête INED**

Classes de l'indicateur		Fréquence (en %)
1 - 2 - 3	Ouvriers, employés, agriculteurs/artisans, sans diplôme ou possédant un CEP ou un DEFO	35,4
4	Agriculteurs /artisans avec diplôme (hormis CEP ou DEFO)	3,4
5 - 6	Employés et ouvriers avec diplôme (hormis CEP ou DEFO)	16,9
7	Inactifs avec un niveau au plus équivalent au BEPC <sup>10</sup>	5,7
8 - 9	Professions intermédiaires sans diplôme d'études supérieures, plus étudiants avec un niveau au plus équivalent au BEPC, inactifs avec le baccalauréat <sup>11</sup>	13,4
10	Etudiants avec le baccalauréat /inactifs ayant un diplôme d'études supérieures	5,5
11 - 12	Professions intermédiaires (plus enseignants) avec un diplôme d'études supérieures	7,5
13	Etudiants avec un diplôme d'études supérieures	2,8
14	Cadres supérieurs et professions libérales sans diplôme d'études supérieures	2,5
15 - 16	Cadres supérieurs et professions libérales avec un diplôme d'études supérieures, plus enseignants avec un diplôme de 2ème cycle universitaire	6,8
	Total	100

Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

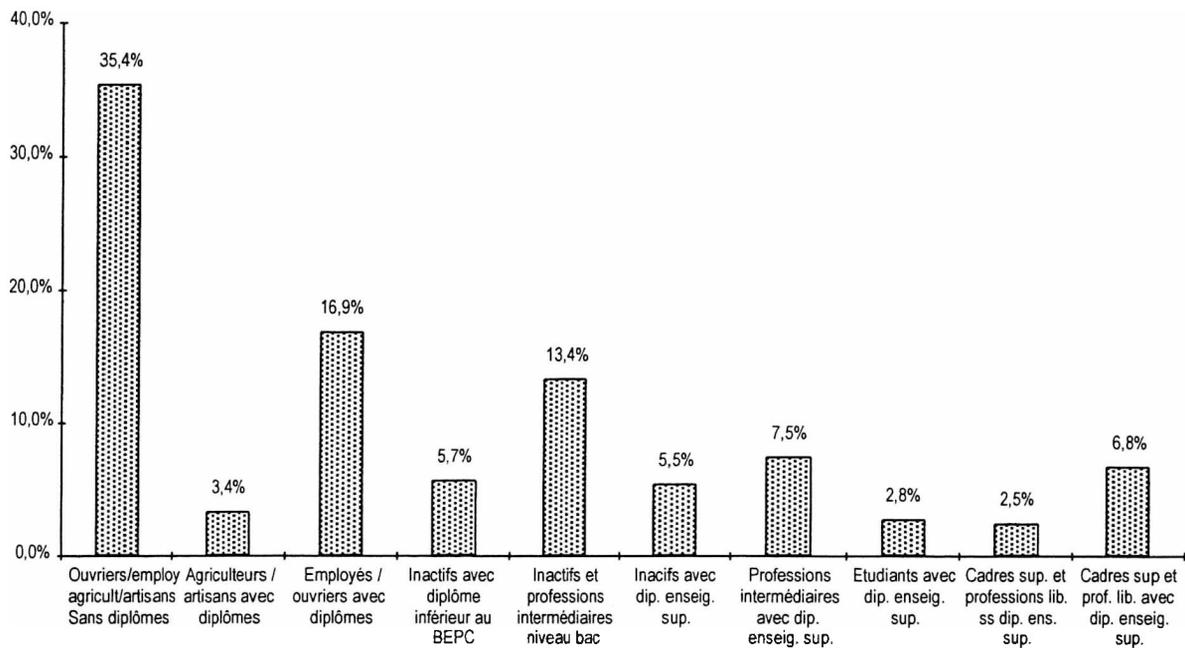
<sup>8</sup> Sont compris les non-diplômés et les titulaires d'un CEP, d'un DEFO, d'un BE - Brevet Elémentaire -, d'un BEP - Brevet d'Enseignement Primaire - ou d'un BEPC - Brevet d'Études du Premier Cycle -.

<sup>9</sup> ou un diplôme jugé d'un niveau sensiblement équivalent : le Brevet supérieur (BS) ou le Certificat de fin d'études secondaires (CFES).

<sup>10</sup> Sont compris les non-diplômés et les titulaires d'un CEP, d'un DEFO, d'un BE - Brevet Elémentaire -, d'un BEP - Brevet d'Enseignement Primaire - ou d'un BEPC - Brevet d'Études du Premier Cycle -.

Figure 3

## Série des positions sociales utilisée pour l'enquête INED



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

### 3.2 – CADRE DE VIE

On fait l'hypothèse que cette notion de cadre de vie joue un rôle explicatif important dans les opinions, mais aussi dans les pratiques intéressant les thématiques de l'environnement et de la santé. La relation qu'entretiennent les individus avec leur milieu au sens écologique du terme, ne peut être abstraite de la dimension sociale de l'environnement, entendu au sens du cadre de vie. **L'entourage**, au sens matériel et relationnel, et plus généralement les **conditions de vie**, au sens physique et économique, jouent un rôle indépendamment des positions sociales proprement dites, abordées par l'indicateur évoqué précédemment. La relation à l'espace est considérée comme un système d'interactions complexe dans lequel la qualité d'un

<sup>11</sup> ou un diplôme jugé d'un niveau sensiblement équivalent : le Brevet supérieur (BS) ou le Certificat de fin d'études secondaires (CFES).

environnement est en grande partie déterminé par la perception et l'évaluation dont il est l'objet.

La prise en compte de l'inscription des individus dans des contextes résidentiels différenciés permet de tester deux types d'hypothèses. La première consiste à présupposer que les conditions d'habitat associées aux cadres géographiques déterminent des espaces de socialisation spécifiques. Ces espaces induisent des contextes de voisinage, des conditions de mobilité, des différences d'accès aux services et aux aménités suffisamment différents pour avoir des impacts sensibles sur les attitudes concernant les problématiques de l'environnement et de la santé notamment. L'autre hypothèse engage les phénomènes de polarisation et de densité de peuplement qui caractérisent le peuplement sur le territoire. Elle permet de tester la valeur explicative du gradient que l'on mobilise classiquement en différenciant l'espace en catégories du type « rural », « urbain », « périurbain ». En règle générale, l'information disponible permet d'appréhender le facteur densité par la taille de la commune de résidence, les oppositions entre communes urbaines et rurales, et l'opposition entre habitat collectif et habitat individuel.

Dans le cadre de l'enquête INED, il est possible de construire une représentation plus fine de l'espace résidentiel qui est fondé sur la description de l'environnement qui entoure la résidence des personnes interrogées. On atteint de cette manière une caractérisation de la notion de *cadre de vie*, sous une forme qui combine plusieurs déterminants : le type de commune, le type de logement, sa taille eu égard à l'importance du ménage (nombre de personnes par pièce), l'existence de dépendances (jardin notamment), le type de bâtiments et d'espaces non bâtis qui entourent le logement. A partir des caractères, une variable discrète polytomique ordonnée a été construite, qui traduit le sentiment d'habiter un espace plus ou moins dense d'une part, plus ou moins urbanisé d'autre part.

### 3.2.1 – Cadre de vie résidentiel

La construction de l'indicateur se fait en deux étapes : une phase de classement a priori, suivie d'une phase de construction d'échelle tendancielle. Dans la première étape, les regroupements opérés marient le lieu de résidence définit subjectivement (ville, périphérie de ville, bourg, etc.) et la taille d'agglomération ainsi que le type d'habitat, collectif ou individuel. Les effectifs de chaque groupe ainsi déterminés sont donnés dans le tableau suivant.

**Tableau 5**

#### Combinaison du lieu de résidence et du type d'habitat dans le cas de l'enquête INED

	fréquence (en pourcentage)
1 Très grande ville <sup>12</sup> /habitat collectif	6,7
2 Autre grande ville de plus de 100 000 habitants /habitat collectif	4,5
3 Périphérie d'une ville de plus de 100 000 habitants / habitat collectif	7,4
4 Ville de plus de 100 000 habitants /habitat individuel	4,1
5 Périphérie d'une très grande ville /habitat individuel	5,7
6 Périphérie d'une autre grande ville de plus de 100 000 habitants /habitat individuel	3,2
7 Ville de moins de 100 000 habitants /habitat collectif	8,6
8 Ville de moins de 100 000 habitants /habitat individuel	18,1
9 Village ou bourg <sup>13</sup>	26,9
10 A la campagne, près d'un village, d'un bourg ou d'une ville <sup>18</sup>	9,4
11 A la campagne, dans une maison isolée <sup>18</sup>	5,6
Total	100

Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

Dans la seconde étape, le critère *espace résidentiel* est croisé avec une question qui introduit l'appréciation de la *qualité du cadre de vie*— « sans parler de l'aspect de votre habitation, la vue de votre localité est-elle agréable ou désagréable? »—, de manière à hiérarchiser les conditions d'habitat. Cette phase aboutit à restreindre le nombre de modalités initialement retenues et surtout à opérer un classement, de sorte à créer un indicateur tendanciel du cadre de vie résidentiel. Les notes les plus faibles de l'échelle correspondent aux conditions d'habitat qui sont jugées les moins

<sup>12</sup> Paris, Lyon, Marseille, Lille, Bordeaux, Toulouse.

<sup>13</sup> définitions subjectives

favorables et les plus fortes notes aux conditions considérées comme les plus privilégiées. L'indicateur est présenté dans le tableau ci-après.

**Tableau 6**

**L'indicateur tendanciel du cadre de vie résidentiel bâti pour l'enquête INED**

	fréquence (en pourcentage)	% de jugement « très positif » sur cadre de vie <sup>14</sup>
1 Périphérie d'une ville de plus de 100 000 habitants /habitat collectif	7,4	15,0
2 Très grande ville /habitat collectif	6,7	19,7 <sup>15</sup>
3 Autre grande ville de plus de 100 000 habitants /habitat collectif	4,5	16,7 <sup>23</sup>
4 Ville de plus de 100 000 habitants /habitat individuel	4,1	23,4
5 Ville de moins de 100 000 habitants /habitat collectif	8,6	28,2
6 Ville de moins de 100 000 habitants /habitat individuel	18,1	30,7
7 Périphérie d'une ville de plus de 100 000 habitants /habitat individuel	8,8	40,9 <sup>23</sup>
8 Village ou bourg	26,9	40,4 <sup>23</sup>
9 A la campagne, près d'un village, d'un bourg ou d'une ville	9,4	46,6
10 A la campagne, dans une maison isolée	5,6	52,5
Total	100	33,4

Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

Pour l'analyse de l'enquête relative à la loi EVIN, le même type d'indicateur a été établi, mais compte tenu de l'information disponible, les catégories adoptées sont un peu différentes. Cet indicateur intègre en particulier une dimension explicative non négligeable, la distinction entre propriétaire et locataire. Il est ordonné selon neuf positions.

**Tableau 7**

**L'indicateur tendanciel du cadre de vie résidentiel bâti pour l'enquête loi EVIN**

	fréquence (en pourcentage)
1 Propriétaire bourg hameau commune rurale	16,2
2 Propriétaire bourg hameau petite ville	8,9
3 Locataire bourg hameau	10,5
4 Propriétaire dans centre ville	14,6
5 Locataire privé dans centre ville	13,4
6 Locataire HLM dans centre ville	7,0
7 Propriétaire banlieue	14,9
8 Locataire privé banlieue	8,2
9 Locataire HLM banlieue	6,3
Total	100

Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

<sup>14</sup> Il s'agit des individus qui ont déclaré très agréable la vue de leur localité.

<sup>15</sup> Le classement des modalités 2,3,7 et 8 a été effectué en tenant compte du cumul des réponses « très agréable » et « plutôt agréable » : les habitants des très grandes villes, à logement collectif sont 70% à émettre un jugement globalement positif tandis que ceux résidant dans d'autres villes de plus de 100 000 habitants sont 78,6%. De même, dans les villages, ils sont 92,2% dans ce cas contre 86,8% pour les individus de la périphérie demeurant dans un habitat individuel.

### **3.2.2 – Autres indicateurs relatifs aux conditions de vie**

Une de nos études récentes sur l'environnement (Hébel et Maresca, 1998) montre clairement l'influence du cadre de vie sur les opinions. Plus on vit en milieu dense, moins on est satisfait de son environnement. Ce résultat conforte les études de psychologie de l'environnement (Fischler, 1997). Déjà les travaux de Lewin (1972) avaient mis en lumière la dimension psychologique de l'espace, en montrant que la personne et son environnement constituent un système en interaction. Les psychosociologues, notamment, ont accordé beaucoup d'importance au phénomène appelé **sentiment d'entassement**. Il induit un sentiment de stress provoqué non seulement par des facteurs environnementaux physiques, mais aussi par des caractéristiques psychologiques et des conditions sociales. L'évaluation que l'individu fait de sa situation globale en regard de ses besoins est d'abord subjective : son appréciation sur son cadre de vie indique pour partie le degré d'insatisfaction qu'il ressent dans sa vie quotidienne (Volatier, Hatchuel, 1992). Néanmoins des facteurs physiques comme la promiscuité dans l'habitat est une composante qui alimente directement le sentiment d'entassement. Ceci nous conduit à introduire dans les facteurs explicatifs un **indicateur d'exiguïté du logement**, qui est le rapport entre le nombre de pièces disponibles dans l'habitation et le nombre de personnes qui résident dans celle-ci.

Parmi les conditions qui influent sur la perception globale de la qualité de la vie, les aspects liés à la santé sont très déterminants, en particulier ceux que l'on peut rapporter aux effets du stress dans la vie quotidienne. Un certain nombre de maux courants, tels que les migraines, le mal de dos, les troubles du sommeil, etc., servent classiquement à cerner cette dimension. **L'indicateur de santé** utilisé dans le cadre de l'enquête INED compte le nombre de maux courants dont la personne a souffert au cours des trois derniers mois parmi les huit affections retenues : troubles digestifs, maux de têtes, mal au dos, nervosité, état dépressif, insomnies, arthrose, allergie. Le CREDOC l'intègre depuis plusieurs années dans la série des aspects qui permettent de représenter les niveaux d'inégalités sociales (Hatchuel). Pris pour lui-même, il présente l'intérêt d'évaluer une part des symptômes psychosomatiques qui sont le résultat du stress quotidien et de la fatigue professionnelle. Sans préjuger de l'incidence que peuvent

avoir les préoccupations de santé des individus sur la demande sociale en matière de politiques publiques, nous l'intégrons à la série des facteurs explicatifs pris en compte.

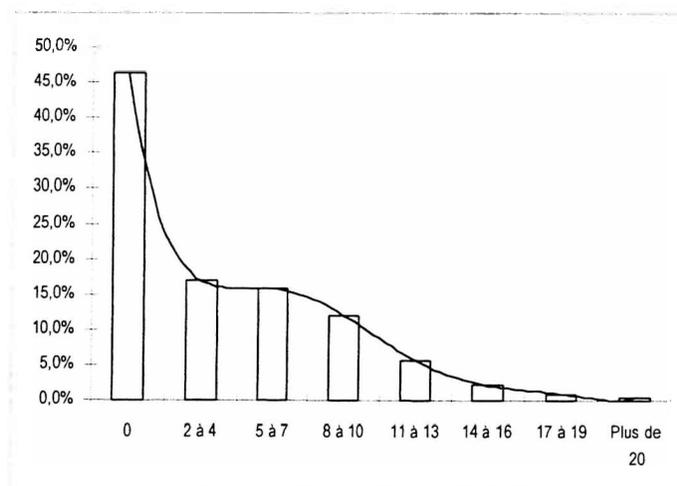
Dans le cas de l'enquête relative à la loi EVIN, l'indicateur utilisé est assez différent. Il prend en compte une série de situations qui sont considérées comme génératrices de stress. En nous inspirant de la méthode de Lazarus et Folkman (1984), mais en la simplifiant, l'indicateur a été construit en prenant en compte l'ensemble suivant d'événements qui ont pu se produire pour l'individu au cours des douze derniers mois.

L'indicateur cumule les points suivants :

* (pour les femmes) Vous êtes ou avez été enceinte	4
* Vous avez déménagé	2
* Vous avez pris votre retraite ou vous avez cessé votre activité	5
* Vous avez changé de poste ou vous avez été muté	4
* Vous avez divorcé ou vous vous êtes séparé de votre conjoint(e)	7
* Vous avez été gravement malade ou accidenté	5
* Quelqu'un de très cher a été gravement malade ou accidenté	2
* Quelqu'un de très cher est décédé(e)	6

**Figure 4**

### Distribution de l'indicateur de stress bâti pour l'enquête loi EVIN



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

### 3.2.3 – Région d'appartenance

Enfin, des dimensions plus vastes de l'environnement renvoyant à un point de vue plus géographique ont également une incidence explicative, bien qu'il ne soit pas aisé de démêler ce qui joue derrière un facteur comme **la région d'appartenance**. L'origine d'un individu et son lieu d'habitat sont empreints de connotations culturelles régionales qui restent fortes, parce que largement entretenues. Des traditions culturelles, des ambiances particulières dans les formes de sociabilité, des conditions naturelles (notamment climatiques), ont des influences indéniables sur les comportements. La distinction des grandes aires générales sous la forme du découpage en huit zones de l'INSEE <sup>16</sup> permet la prise en compte de cette dimension.

### 3.3 -PRATIQUES DISTINCTIVES

Compte tenu de la dimension idéologique du mouvement écologique et de son histoire récente, notamment au cours des années soixante-dix, on peut faire l'hypothèse que la sensibilité écologique comporte des connotations distinctives, d'autant que l'adhésion aux idées écologiques conserve, encore actuellement, une dimension quasi militante. Le fait d'adopter un certain nombre de pratiques qui restent peu répandues (achat de produits biologiques, tri sélectif des déchets, usage du vélo, etc.), d'affirmer son inquiétude à l'encontre des nuisances et des risques, de se préoccuper de l'avenir de la planète au nom des générations futures, etc., fonctionnent, peu ou prou, comme des registres de distinction. La notion de "pratiques distinctives" se réfère aux principes d'une sociologie des différenciations sociales. Comme l'a montré l'école de Bourdieu dans de nombreux domaines, on admet que dans l'ensemble des pratiques du quotidien, les pratiques dites culturelles engagent, plus explicitement que d'autres, des phénomènes de distinction sociale.

---

<sup>16</sup> Les 8 zones dites ZEAT de l'INSEE, sont préférées aux 22 régions administratives pour des raisons de solidité statistique ; de toute manière, on ne dispose pas de découpage en aires culturelles satisfaisant. La solution idéale serait de raisonner par agrégation des départements à l'aide d'une classification statistique sous contrainte de contiguïté, mais cela suppose d'avoir des échantillons d'enquête suffisants par départements, ce qui est très rarement le cas.

Dans le but de tester l'hypothèse spécifique de *la distinction*, on mobilise différentes dimensions présentes dans les enquêtes analysées, en particulier celle de l'INED. En premier lieu un indicateur relatif à des *pratiques culturelles*, en second lieu un indicateur mesurant *l'adhésion à des causes collectives* et, enfin, la dimension plus spécifique de *la pratique religieuse*.

### **3.3.1 – Pratiques culturelles**

La sociologie des déterminants culturels est un domaine qui a été peu renouvelé depuis les contributions de Bourdieu (1972). Il est pourtant avéré que les caractéristiques du capital culturel (culture transmise par le milieu d'origine et culture acquise par la formation initiale) façonnent les sensibilités et les attitudes ; c'est particulièrement le cas dans les domaines pour lesquels la maîtrise des connaissances d'une part, le souci de soi d'autre part, viennent au premier plan. Si l'on appréhende le capital culturel généralement par le niveau de diplôme, on peut de manière complémentaire prendre en compte le niveau des pratiques relevant plus strictement de l'art et de la culture. Le questionnaire de l'INED en a retenu un certain nombre : s'adonner à la peinture, à la lecture, jouer de la musique, pratiquer une langue régionale, avoir une pratique religieuse. Ces pratiques ressortent de registres très différents, mais elles ont en commun de signifier une affirmation individuelle de valeurs ou d'aspirations qui distinguent d'emblée l'individu de la moyenne de la population.

Une variable synthétique cumulant les pratiques culturelles distinctives, autres que la pratique religieuse, été construite pour l'enquête INED. La religion se révélant non directement associée aux pratiques culturelles sensu stricto, on lui conserve le statut de facteur indépendant.

### 3.3.2 - Participation militante

L'idée de mobilisation cognitive, notion introduite par Lewin et al (1939), sert à désigner la propension à défendre des opinions auxquelles on tient fortement, voire à s'en faire le prosélyte. Cette dimension joue un rôle déterminant pour l'explication des attitudes et surtout des opinions. Elle est essentielle à l'analyse des comportements d'adhésion aux politiques publiques. Dans ses enquêtes au niveau européens sur les questions d'environnement, le dispositif Eurobaromètre utilise cette notion par le biais d'un indicateur dit de «leadership»<sup>17</sup>. Selon certains auteurs, les différences d'opinion sur les thématiques de l'environnement s'expliqueraient par le ressort de la mobilisation cognitive (Hammer, 1995).

Compte tenu de l'information dont nous disposons dans l'enquête INED, on établit un indicateur qui cumule les actions des individus en faveur de causes collectives à caractère civique. Cet indicateur permet d'approcher des pratiques de mobilisation civique à caractère altruiste. Il s'agit de causes défendues par des associations de défense de grandes causes humanitaires, de causes sociales ou médicales, ou encore de défense d'intérêts professionnels dans le domaine du travail.

- « Avez-vous déjà soutenu une organisation de défense à propos de l'un des problèmes de société suivants? »
- « 1. Les droits de l'homme »
  - « 2. Les conditions de travail »
  - « 3. La santé ou la faim dans le monde »
  - « 4. La drogue »
  - « 5. La pollution »
  - « 6. La protection des animaux »
  - « 7. La protection de la nature »

La mobilisation des individus prend la forme de dons, d'adhésions aux associations, de participations à des actions publiques. L'indicateur est construit en cumulant pour les sept registres de pratiques associatives, selon la méthode du scoring. Le score est de -1 est quand la pratique n'existe pas, et de 0 s'il n'y a pas de réponse. Le score est de +1 quand il y a soutien à une cause mais que sa modalité n'est pas précisée. Le score est de +2 si la participation correspond à un don d'argent, de + 3 s'il s'agit d'une affiliation par adhésion à un

---

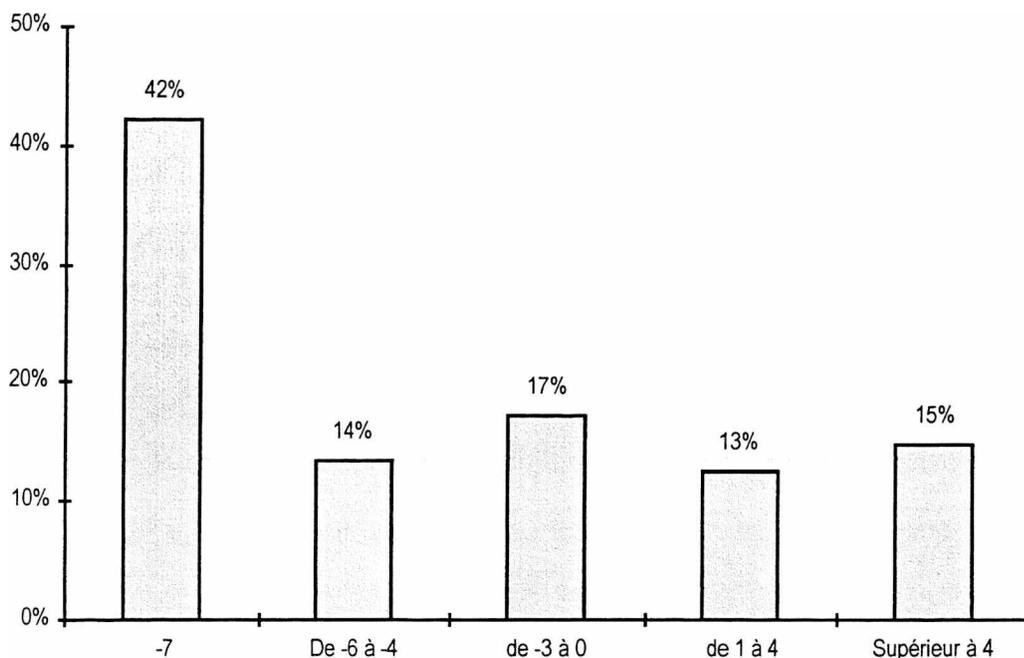
<sup>17</sup> L'indice de mobilisation cognitive construit dans Eurobaromètre (1988) mesure d'une part la propension à discuter de politique entre amis et d'autre part la propension à convaincre les autres d'une opinion à laquelle on adhère soi-même fortement. Dans cette approche, **les individus à forte mobilisation cognitive sont qualifiés de " leader d'opinion "**.

mouvement, de +4 si la pratique va jusqu'à la participation à des manifestations. Si les pratiques sont multiples le score est de +5.

Si l'indicateur prend des valeurs de -7 à 35, sa moyenne s'avère négative (-1.9), ce qui s'explique par la forte minorité d'individus qui ne participent à aucune association (42%).

**Figure 5**

**Distribution de l'indicateur de pratiques associatives établi pour l'enquête INED**



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

### **3.4 -L'EXPLICATION PAR LES SYSTÈMES DE VALEURS**

Les systèmes de valeurs qui structurent les comportements individuels ont une influence prépondérante sur les opinions et tout particulièrement sur les réponses des individus aux questions des sondages. Plusieurs référentiels explicatifs ont été tentés pour apprécier l'impact des systèmes de valeurs (Berthuit, 1995). Tous introduisent des dimensions pertinentes mais

aucun n'offre un système global d'interprétation des dimensions subjectives qui suscitent l'adhésion à telle représentation sociale plutôt qu'à telle autre.

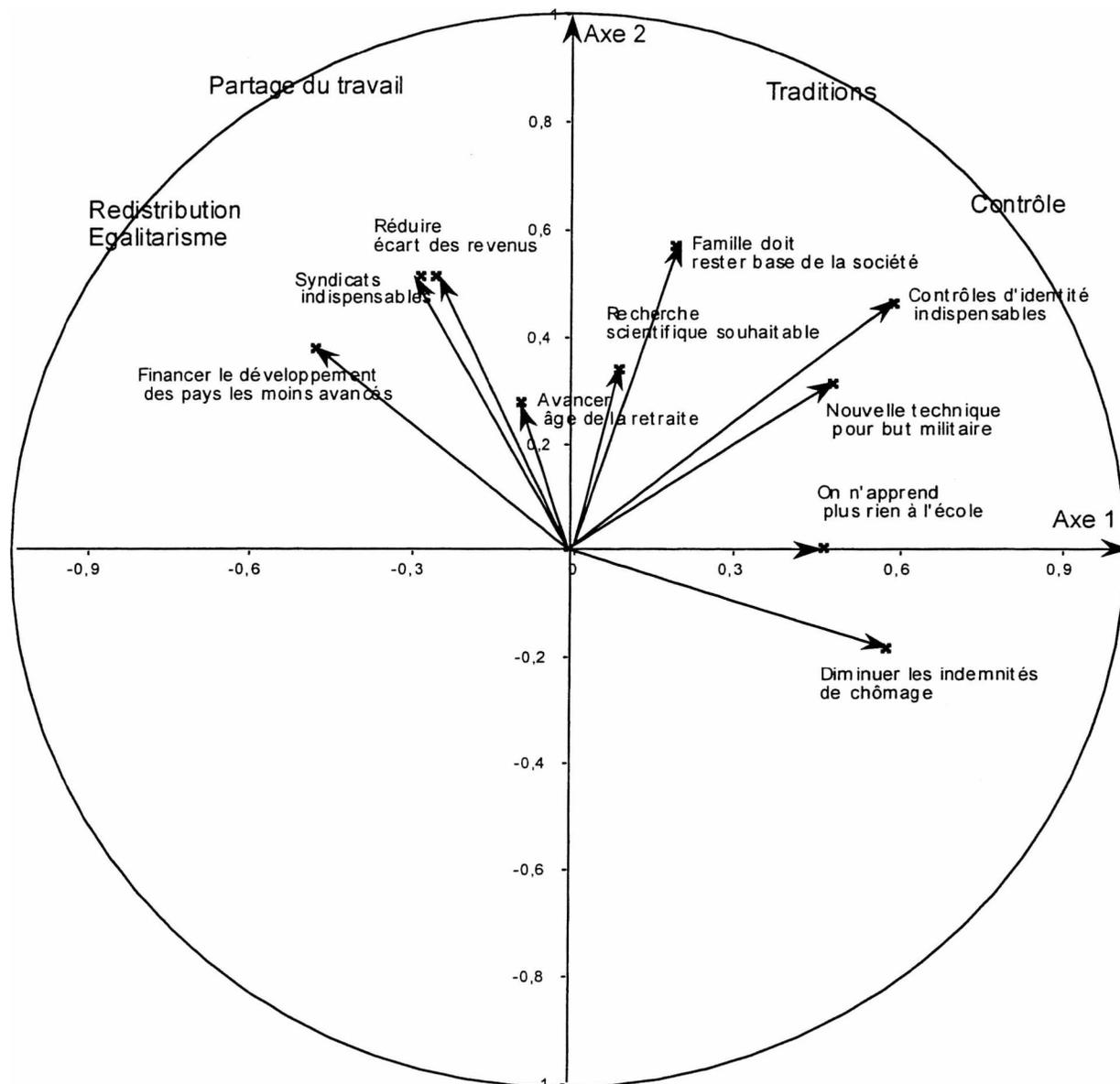
Le système Agoramétrie offre un cadre interprétatif intéressant pour notre sujet dans la mesure où il établit une grille de lecture de la structure de l'opinion publique fondée sur l'analyse des débats publics. A partir de thèmes repérés dans l'actualité, la démarche recourt à la théorie des conflits qui offre un mode privilégié de révélation des opinions. Les processus mentaux que sont les *représentations* (Moscovici, 1976) auraient pour fonction d'assurer la jonction entre les *significations* des conflits, produites avant tout par les acteurs sociaux (la structuration des symboles résultant de la dynamique des forces sociales) et les *valeurs* que les individus accorderont a priori aux différentes catégories de symboles, en fonction de leur vécu (Pagès et al, 1992). Le principe du référentiel est assez simple : il est fondé sur une enquête périodique qui soumet aux personnes interrogées une série de « thèmes de conflit » à travers des questions qui évoquent les grands débats qui agitent la société française sélectionnés par des experts. Les réponses des personnes interrogées déterminent les liens (« corrélations ») entre les différents thèmes abordés, l'hypothèse étant que ces liens sont révélateurs de la structure globale de l'opinion publique (Agoramétrie, 1987).

### **3.4.1 – Référentiel Agoramétrie utilisé pour l'enquête INED**

Dans l'enquête INED, 10 questions sont reprises du système Agoramétrie, mais sous une forme qui ne permet pas de reconstruire, à l'identique, le référentiel de base. On peut néanmoins explorer les relations entre variables selon la même méthodologie qu'Agoramétrie, c'est à dire en utilisant une Analyse en Composantes Principales. Le cercle des corrélations résultant de cette analyse situe les positions relatives des thèmes de conflits (figure ci-dessous).

Figure 6

Le cercle des corrélations (axes 1 et 2) pour les questions prises en compte par l'enquête INED



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

Le cercle se lit de la façon suivante (Hammer, 1992):

- si deux thèmes sont proches, c'est qu'il existe entre eux une forte corrélation ;
- s'ils sont diamétralement opposés, ils sont « anti-corrélés » (les individus qui sont d'accord avec l'un sont fréquemment opposés à l'autre)
- si deux thèmes sont « orthogonaux », il n'y a pas de corrélation entre les réponses à l'un et à l'autre.

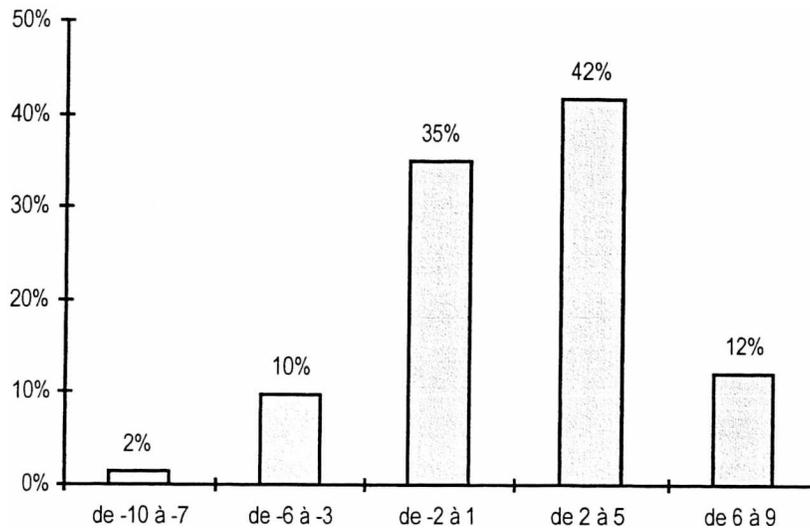
Si les questions intégrées à l'enquête INED sont beaucoup moins nombreuses que celles du référentiel Agoramétrie de 1987, les régions du cercle de la figure ci-dessus sont conformes au cercle d'Agoramétrie. Les structures sous-jacentes sont si fortes qu'elles émergent presque à l'identique dans l'ensemble des enquêtes (Pagès et al, 1992). On les retrouve d'ailleurs dans d'autres approches reposant sur le même principe (Hatchuel, 1996 ; Galland et Lemel, 1995).

### *Valeurs d'égalitarisme*

Les variables de l'enquête INED se dissocient en deux groupes que nous synthétisons en construisant deux indicateurs. Le premier thème associe les idées de redistribution, d'égalitarisme et de partage du travail. Cette dimension peut permettre d'apprécier si l'acceptabilité des mesures préconisées par les pouvoirs publics relève de préoccupations altruistes dont la motivation implicite est de réduire les tensions engendrées par l'inégalité des conditions sociales. Ce premier indicateur que nous appelons « égalitarisme » prend en compte les 5 variables :

- « Il faut financer le développement des pays les moins avancés de la planète »
- « Les syndicats sont indispensables »
- « Il faut réduire les écarts entre revenus »
- « il faut avancer l'âge de la retraite »
- « Il faut diminuer les indemnités de chômage » (ce thème est en position opposée par rapport au précédent)

Figure 7

**Distribution de l'indicateur « valeurs d'égalitarisme » pour l'enquête INED**

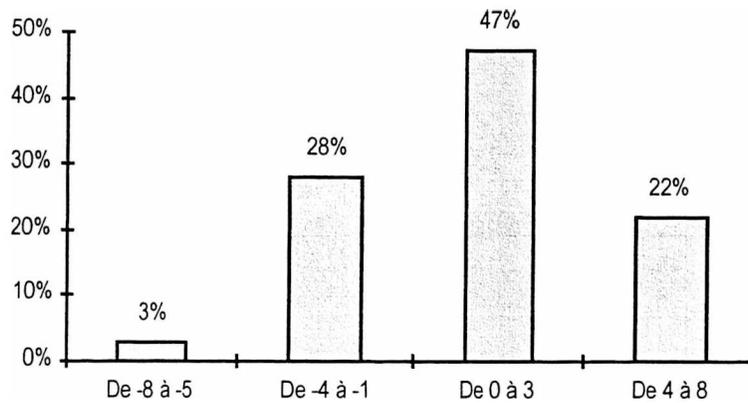
Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

***Valeurs de conservatisme***

Le second indicateur retenu dans le système d'analyse de l'opinion traduit la tension entre des attitudes conservatrices ancrées sur des valeurs d'ordre, et des attitudes qui s'y opposent que l'on peut caractériser comme favorables au changement, au progrès. Cet indicateur peut permettre de dire si le degré d'adhésion aux mesures affichées par les politiques publiques traduisent des réflexes conservateurs ou bien des aspirations au changement social. Cet indicateur est construit de la même façon que le premier, à partir de 4 questions :

- « la famille doit rester la cellule de base de la société »
- « les contrôles d'identité sont indispensables »
- « On n'apprend plus rien à l'école »
- « L'armée doit mettre à profit toute nouvelle technique dans un but militaire ».

Figure 8

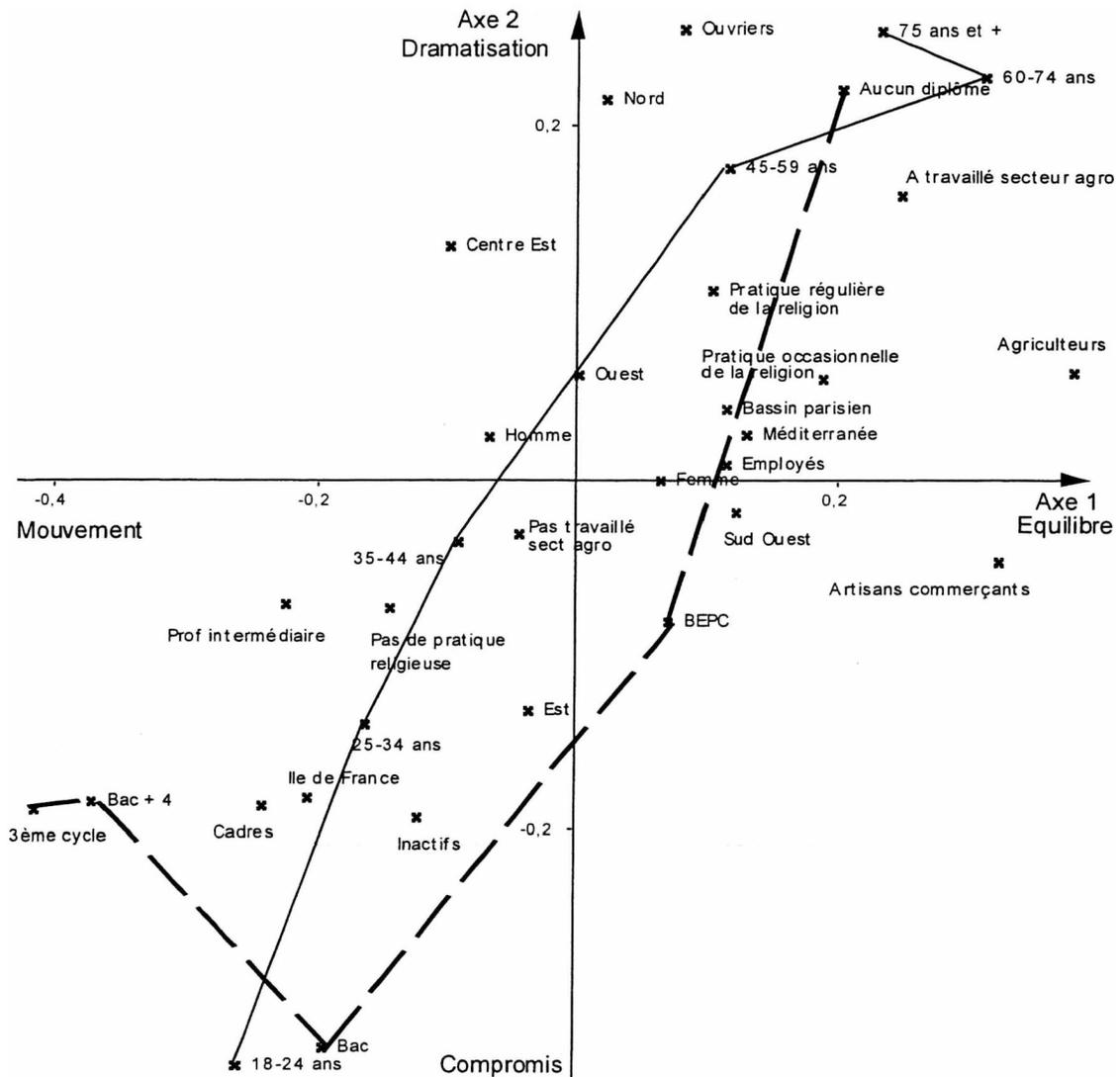
**Distribution de l'indicateur « valeurs de conservatisme » pour l'enquête loi EVIN**

Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

Dans le cas de l'enquête INED, la projection des variables socio-démographiques classiques sur le cercle des corrélations établi à partir des questions du référentiel Agoramétrie, suivent un axe qui est parallèle à celui de l'indicateur de conservatisme (cf. figure ci-après). L'indicateur d'égalitarisme est au contraire orthogonal, ce qui signifie qu'il est peu déterminé par les caractéristiques d'âge et de position sociale. Les référentiels Agoramétrie montrent que ce dernier indicateur correspond à une dimension de nature plus idéologique : le critère de l'appartenance politique, en particulier, est parallèle à cet axe.

Figure 9

## Projection des variables socio-démographiques sur le cercle des corrélations (axes 1-2)



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

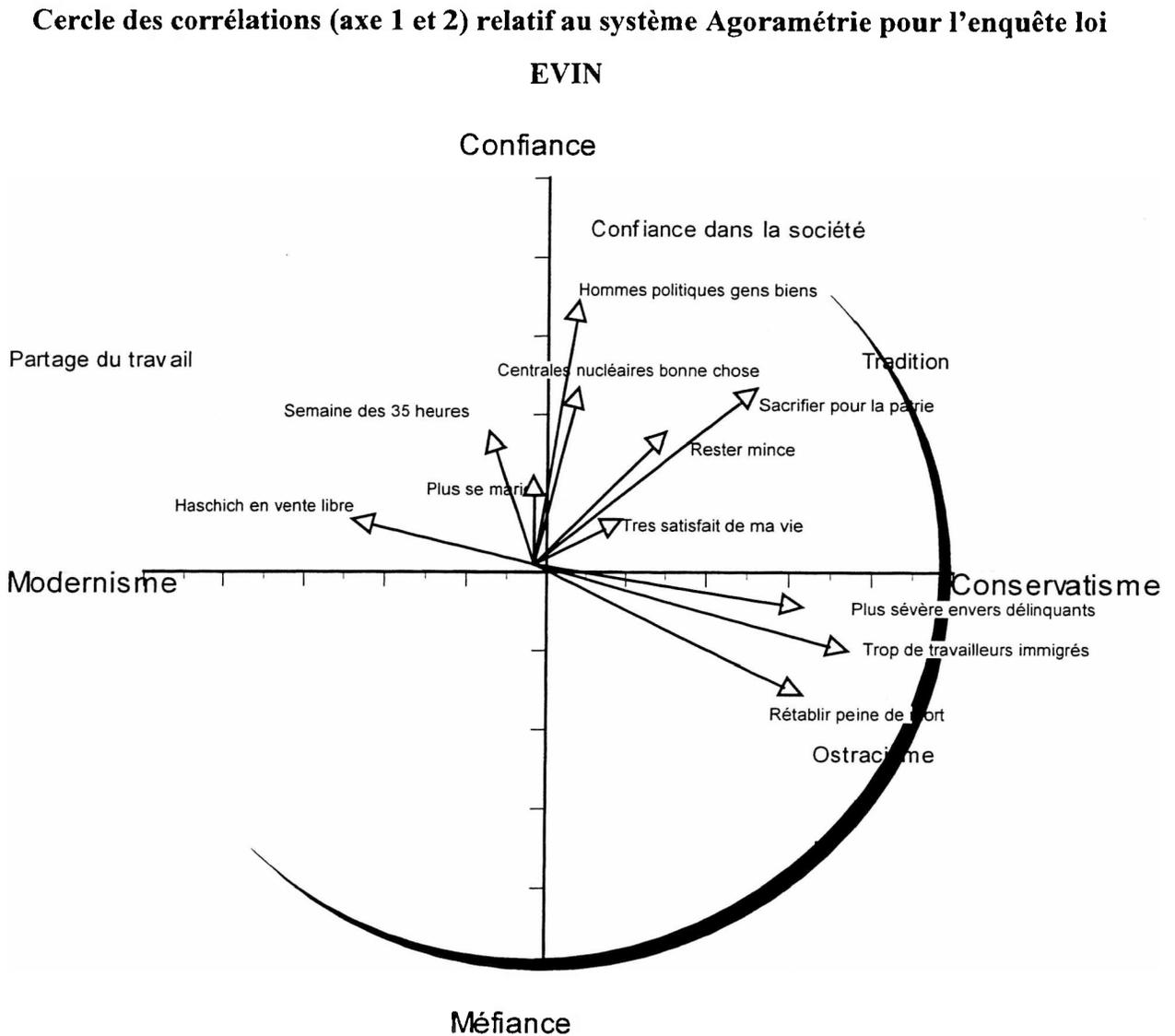
**3.4.2 – Référentiel Agoramétrie utilisé pour l'enquête Loi EVIN**

Pour l'enquête concernant la loi EVIN, la démarche est la même, bien que les questions prises en compte ne sont pas exactement les mêmes.

Les libellés figurant sur le graphique sont des libellés réduits, ils ne correspondent pas exactement à la formulation des questions posées. Les questions intégrées à l'enquête loi

ÉVIN n'aborder qu'une partie des thèmes du référentiel Agoramétrie de 1987. Pourtant, globalement, les régions du cercle de la figure ci-dessous sont, là encore, conformes au cercle d'Agoramétrie. Les structures sous-jacentes sont si fortes qu'elles émergent presque à l'identique dans l'ensemble des enquêtes (Pagès et al, 1992). On les retrouve d'ailleurs dans d'autres approches reposant sur le même principe (Hatchuel, 1996 ; Galland et Lemel, 1995).

**Figure 10**



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

A partir du plan de l'analyse en composantes principales (axes 1 et 2), on crée deux indicateurs qui reprennent les axes factoriels 1 et 2. Le premier indicateur oppose les

individus conservateurs à ceux qui sont plus modernistes. Le deuxième indicateur oppose les individus confiants dans la société à ceux qui sont inquiets.

### **3.5 INDICATEURS SPÉCIFIQUES AUX THÈMES ÉTUDIÉS**

Les indicateurs précédemment présentés sont des facteurs explicatifs généraux permettant d'appréhender le poids des déterminants résultant des positions sociales et des systèmes de valeurs des individus. Ce corpus peut se suffire à lui-même si l'on se limite à l'approche des déterminants socio-démographiques et idéologiques. Toutefois, il faut admettre que l'intérêt porté à chaque grande question sociale est aussi fonction de formes de sensibilité spécifiques, dépendantes de facteurs explicatifs qui sont en relation directe avec le champ concerné. Les débats sur la santé publique concernent plus intensément les personnes qui souffrent d'affections. Il en va de même pour les problèmes d'environnement : les personnes qui subissent des nuisances ou bien celles qui ont un contact important avec la nature, accordent plus de poids aux enjeux environnementaux. Il n'est pas possible, pour autant, d'appréhender dans le cadre d'une enquête même ciblées sur un thème, tous les facteurs particuliers qui déterminent les comportements dans un champ spécifique de la vie sociale. Dans les enquêtes INED et loi EVIN, quelques dimensions spécifiques ont néanmoins été prises en compte : elles permettent de montrer que des facteurs moins généraux que les variables socio-démographiques peuvent avoir un rôle explicatif aussi grand pour la compréhension des attitudes et des opinions.

#### **3.5.1 Environnement : les pratiques domestiques en lien avec la nature**

Si la caractérisation du contexte d'habitat est la dimension première et la plus importante du cadre de vie, d'autres aspects peuvent enrichir cette notion, tels que les aménités de l'espace quotidien (services, calme et sécurité, qualité environnementale, etc.). Le questionnaire de l'INED permet d'explorer deux aspects qui sont en rapport avec ces dimensions. L'un d'eux rend compte de la sensibilité à ce qui, dans l'espace quotidien, tient lieu d'objets naturels : la possession d'animaux, de plantes vertes, la jouissance d'un jardin, la culture potagère, la

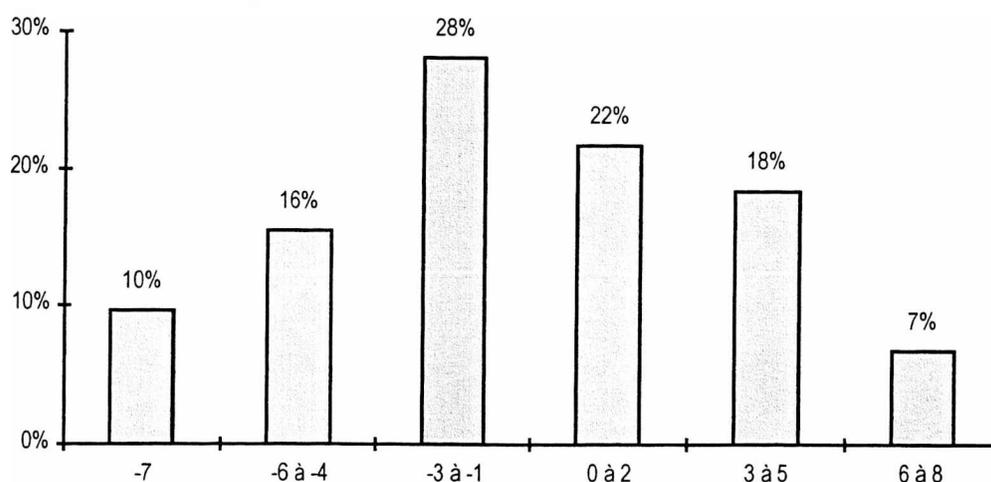
pratique des cueillettes, par exemple de champignons. Ces aspects sont résumés par un indicateur que l'on qualifie de *relation domestique à la nature*. On fait l'hypothèse que cette forme de lien entretenu avec des objets «naturels», qui matérialise un désir d'appropriation de la nature, peut avoir de fortes incidences sur les opinions et les attitudes dans le champ des questions d'environnement.

Un indicateur traduisant l'opposition entre les individus qui ont une pratique significative de domestication de la nature et ceux qui ne possèdent ni animaux ni végétaux est construit sur la base des réponses aux 7 questions :

- 1- « Disposez-vous d'un jardin (loué ou en propriété) même s'il n'est pas à côté de chez vous »
- 2- « Avez vous des animaux de compagnie »
- « En dehors des périodes de vacances, avez-vous l'habitude à titre non professionnel de:
- 3- pêcher
- 4- cueillir des champignons
- 5- cultiver des légumes
- 6- cultiver des fleurs
- 7- planter et entretenir des arbres ou arbustes »

**Figure 11**

**Distribution de l'indicateur de domestication de la nature pour l'enquête INED**



Source : Enquête INED - Traitement CRÉDOC

### 3.5.2 Risques de santé : comportement hédoniste et prise de risque

Au delà du facteur « stress » qui a été abordé plus haut, l'enquête sur la loi EVIN a cherché à rapporter les attitudes favorables ou défavorables à la prévention des dommages résultant de la consommation d'alcool et de tabac, à des penchants comportementaux : le goût du plaisir et le goût du risque.

#### Indicateur d'hédonisme

Cet indicateur représente la façon dont l'individu appréhende la vie selon qu'il déclare aimer ou non différents plaisirs associés à la vie quotidienne, selon la liste suivante.

- \* Vous aimez bien faire de bons repas
- \* Vous aimez bien boire du vin ou de l'alcool
- \* Vous aimez fumer
- \* Vous aimez faire la fête
- \* Vous aimez recevoir

Pour chaque cas la notation est :

2=tout à fait votre cas

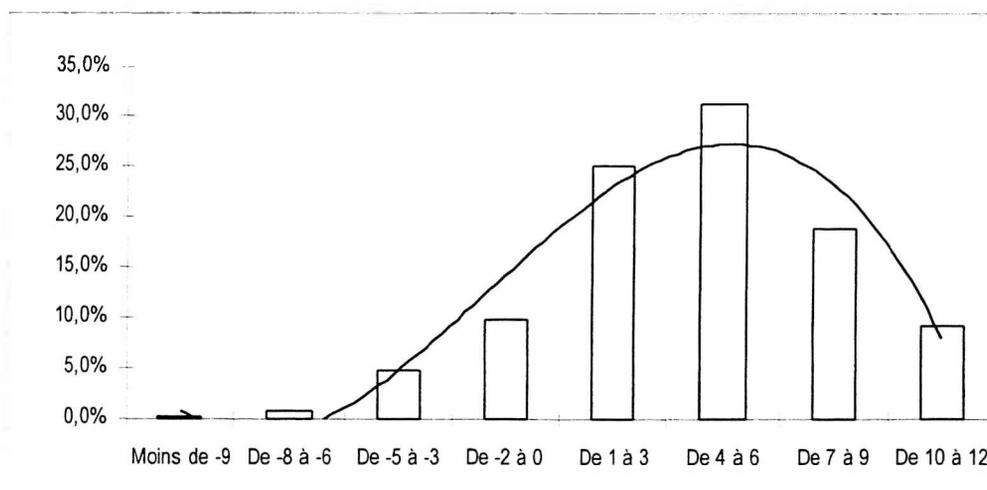
1=plutôt votre cas

-1=plutôt pas votre cas

-2=pas du tout votre cas

**Figure 12**

#### Distribution de l'indicateur d'hédonisme pour l'enquête loi EVIN



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

Cet indicateur peut-être utilisé sous une forme regroupé en trois classes :

- niveau faible      individus n'appréciant pas les aspects cités
- niveau moyen      individus appréciant moyennement les aspects cités
- niveau fort        individus appréciant les aspects cités

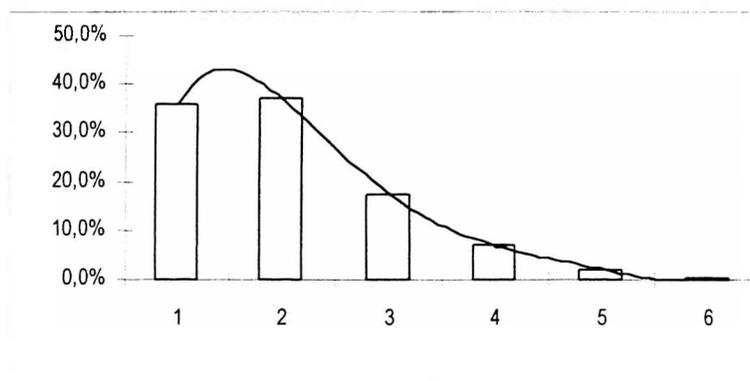
### Indicateur de prise de risque

La prise de risque est liée à l'habitude et/ou la volonté de prévoir l'avenir. Les individus qui vivent au jour le jour ne font pas ces anticipations et ont plus de chances d'avoir des comportements dits « à risque ». Ce sont les individus les plus jeunes et les moins installés dans une vie réglée qui prennent le moins de précautions.. Mais l'appréciation du risque varie aussi selon le schème de pensée de chacun. Pour faire la part entre les déterminations du cycle de vie et celles qui relèvent plutôt de schémas culturels, on utilise un indicateur synthétique qui résume l'intensité de la prise de risque. Il est fondé sur le cumul des 6 attitudes suivantes, proposées dans le questionnaire :

- Prise de drogue au moins une fois au cours de sa vie
- Pratique de la moto ou du scooter
- Souvent en découvert à la banque
- Pratique de sports d'extrême ou d'aventure
- Jouer de l'argent (casinos, courses, bourse... )
- Aimer aller vite en voiture

**Figure 13**

### **Distribution de l'indicateur de prise de risque**



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

Cette dimension de la prise de risque telle qu'elle a été construite ici s'avère significativement corrélée à l'indicateur d'hédonisme. Des recherches neurobiologiques auraient mis en évidence une proximité entre la recherche du plaisir et la prise de risques. En plus du rôle du stimulateur « chimique » qui crée la sensation forte, Nicolas (1995) voit dans la recherche du risque un moyen de gratification narcissique importante pour relancer l'envie de vivre.

<p><b>4 L'ACCEPTABILITÉ D'UNE LOI : LE CAS DE LA LOI EVIN</b></p>
-----------------------------------------------------------------------

Dès les années 70, les pouvoirs publics ont affiché une ferme volonté de lutter contre les effets dévastateurs sur le plan de la santé publique, du tabagisme et de l'alcoolisme en France. Les instances européennes ont appuyé ces démarches à la fin des années 80. La volonté des pouvoirs publics s'est traduite, en France, par la mise en place d'un important dispositif de prévention et de répression.

La loi ÉVIN du 10 janvier 1991 vise principalement à remédier aux faiblesses du dispositif législatif existant. Concernant le tabac, la loi impose l'interdiction de la publicité qu'elle soit directe ou indirecte. Une définition extensive de cette dernière est en outre donnée pour éviter tout détournement de la part des publicitaires. La réglementation concernant l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif est renforcée, les mesures d'étiquetage imposées par les directives européennes<sup>18</sup> sont transposées en droit interne, et l'exclusion du tabac dans le calcul de l'indice de prix devient obligatoire. La législation dans les lieux à usage collectif s'inscrit dans le cadre de la protection des droits des non fumeurs dans les espaces communs clos. Cette législation vise à lutter contre le tabagisme passif ou involontaire dont les effets néfastes (bien que nettement inférieurs à ceux du tabagisme actif) sont maintenant unanimement reconnus. Une enquête réalisée par le Comité Français d'Education pour la santé en 1995 auprès d'un échantillon représentatif des entreprises<sup>19</sup> témoigne d'une mise en application des dispositions de la loi très inégale selon les établissements. En outre, le respect de la législation sur les lieux de travail fluctuerait sensiblement selon la catégorie socioprofessionnelle et le niveau d'instruction des personnes interrogées ; les écarts observés selon la catégorie socioprofessionnelle ou le niveau d'instruction étant très vraisemblablement le reflet de différences de conditions de travail suivant la qualification des personnes concernées.

---

<sup>18</sup> La réglementation européenne doit permettre d'harmoniser les dispositions législatives, réglementaires et administratives des différents Etats membres.

<sup>19</sup> Enquête CFES/DGS. Restriction au tabagisme en entreprise, juin 1995

En ce qui concerne l'alcool, la loi ÉVIN renforce la réglementation de la publicité concernant les boissons alcooliques (liste limitative des supports sur lesquels les publicités pour l'alcool restent autorisées), impose l'information du consommateur, sa protection et plus particulièrement celle du mineur par un durcissement des conditions d'accès à l'alcool.

## **4.1 L'ACCEPTABILITÉ DES MESURES CONCERNANT LE TABAC ET L'ALCOOL**

### **4.1.1 Les jugements portés sur les mesures**

Les mesures d'interdiction à l'encontre de la consommation de tabac dans les lieux publics sont jugées positives par les deux-tiers au moins de la population. Néanmoins, selon les lieux, l'adhésion est plus ou moins forte : elle est la plus élevée quand elle concerne les établissements scolaires (89,7% d'adhésion) et les zones non-fumeurs dans les bars et restaurants (88,9%); elle est un peu plus faible pour les interdictions sur le lieu de travail (81,6%) ; mais l'interdiction la moins bien perçue est celle qui vise les gares et les stations de métro (69% d'adhésion).

#### **Appréciations portées sur le bien-fondé des interdictions concernant la consommation du tabac sur les lieux publics**

Cette mesure est ...	Très bonne	Plutôt bonne	Plutôt mauvaise	Très mauvaise	NSP
1. Interdiction de fumer dans les gares et stations de métro	33,9%	35,1%	21,7%	6,5%	2,8%
2. Interdiction de fumer dans les entreprises en dehors de bureaux individuels	44,5%	37,1%	11,9%	4,9%	1,7%
3. Interdiction totale de fumer dans l'enceinte des Etablissements scolaires	66,3%	23,4%	8,1%	1,9%	0,3%
4. Création des zones non fumeurs dans les bars	57,0%	31,9%	7,1%	3,4%	0,6%

L'acceptation du bien-fondé des mesures n'est pas nécessairement lié au fait qu'elle soit jugées efficaces. Dans le cas du tabac, les mesures que les Français estiment les mieux respectées sont, en premier lieu « l'interdiction de fumer sur le lieu de travail » (61,9%) et en

second « *le respect des zones non-fumeur dans les transports* » (56,1%), cette dernière mesure étant suffisamment ancienne pour être bien intégrée dans les habitudes.

Par contre le « *respect des zones non-fumeurs dans les bars et restaurants* » (40,1%) et « *l'interdiction de fumer dans les gares et les stations de métro* » (23,9%) seraient les mesures les moins bien intériorisées dans les comportements. Pour l'espace des gares en particulier, on peut penser que l'interdiction n'a pas acquis un degré de légitimité suffisant. Le degré de transgression de la loi est en effet très élevé dans ces lieux (parmi ceux qui fument dans les zones non-fumeurs, 58% le font dans les gares et les stations de métro).

S'agissant de l'alcool, les études du CFES, les entretiens et les questions ouvertes de l'enquête du CREDOC ont montré que l'alcool chez les adultes reste associé à des notions positives de plaisir, de convivialité et de partage. Ceci n'empêche pas que les mesures concernant la consommation l'alcool soient tout aussi bien acceptées que pour le tabac. Que ce soit l'interdiction de vente d'alcool sur les lieux sportifs (70,7% de jugements favorables) ou bien la limitation de la publicité (69,4%), le principe de ces mesures n'est pas contesté.

#### Appréciations portées sur le bien-fondé des interdictions

##### concernant la consommation d'alcool

Cette mesure est ...	Très bonne	Plutôt bonne	Plutôt mauvaise	Très mauvaise	NSP
1. Limitation de la publicité sur l'alcool	30,2%	40,5%	17,5%	8,9%	2,9%
2. Interdiction de vendre ou de distribuer de l'alcool sur les lieux sportifs	47,4%	32,0%	12,1%	7,1%	1,3%

Mais pour l'alcool, plus encore que pour le tabac, il y a loin du bien-fondé de la mesure à la perception de son efficacité. Moins d'un Français sur quatre (22,3%) estime que la limitation de la publicité sur l'alcool a eu « *une influence plutôt forte sur le comportement des buveurs d'alcool* ». La même proportion (22,1%) pensent qu'il en va de même pour l'impact de « *l'augmentation des taxes sur le prix de l'alcool* ».

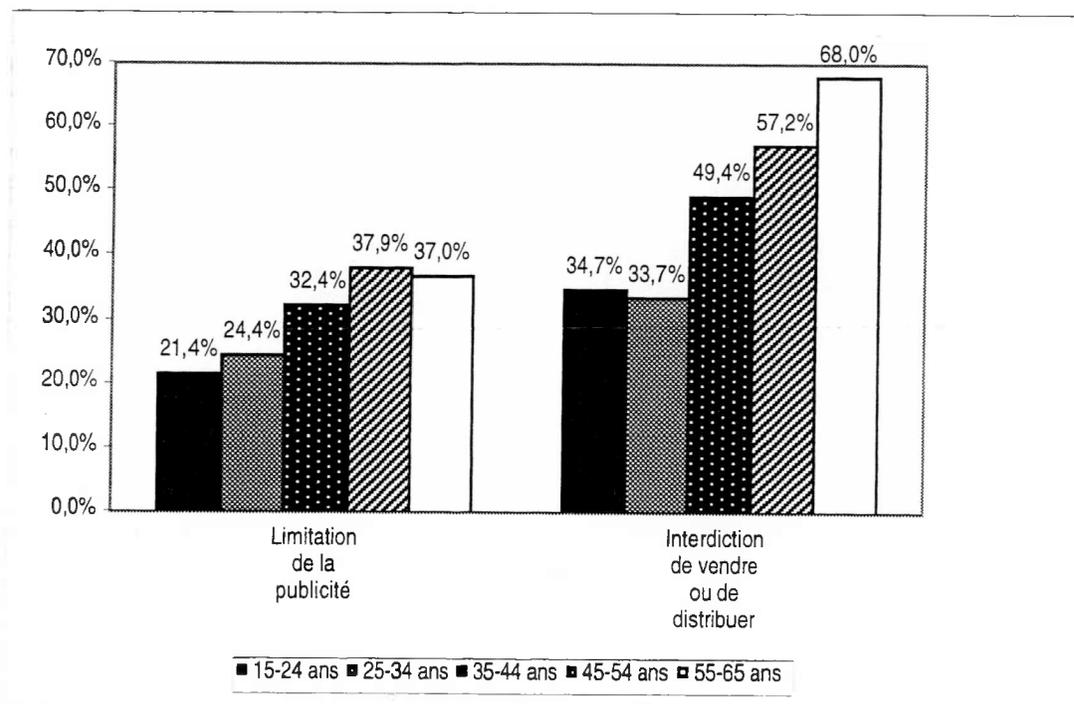
### 4.1.2 Les déterminants de l'acceptabilité des mesures

Comme pour les mesures concernant le tabac, les femmes portent sur le principe des mesures un jugement nettement plus favorable que les hommes. L'âge a également une incidence très forte. Plus on avance dans la vie, plus on est favorable aux mesures de restriction de la consommation. A l'inverse, d'une façon générale, les plus jeunes acceptent moins le principe des interdictions.

Figure 14

#### Appréciation des mesures de la Loi ÉVIN sur l'alcool selon l'âge

% d'individus jugeant la mesure très bonne



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

Chaque type de mesure ne convainc pas avec la même intensité les différentes catégories sociales. L'efficacité que l'on impute aux mesures est en grande partie influencée par des positions de principe. Ainsi s'agissant de l'alcool, on constate que ce sont les catégories du bas de l'échelle sociale, surtout les **ouvriers**, qui accordent du crédit au principe de la

restriction de la publicité en pensant, plus que les autres catégories sociales, qu'elle peut avoir une influence déterminante pour limiter la consommation.

L'augmentation des taxes sur le prix de l'alcool apparaît plus convaincante aux « **non-buveurs** » ainsi qu'aux **femmes**. Enfin, les campagnes de prévention auprès des jeunes sont jugées efficaces surtout pour les personnes de **45-54 ans** c'est-à-dire celles qui ont des enfants adolescents.

### **4.1.3 Une vision synthétique de l'adhésion aux mesures de la loi ÉVIN**

De façon à expliquer plus globalement le degré d'acceptation de la Loi ÉVIN vue dans son ensemble, le recours à la modélisation permet de proposer une représentation synthétique et explicative des déterminants de l'adhésion. Préalablement à la construction d'un indicateur synthétique, une analyse en composantes multiples a été réalisée sur l'ensemble des variables de perception des mesures de la loi. Cette analyse montre bien que le degré d'acceptation des mesures d'interdiction et le degré de confiance dans leur efficacité ne sont pas liées. Ces deux tendances sont orthogonales et donc faiblement corrélées (elles structurent, respectivement, les deux premiers axes de l'analyse).

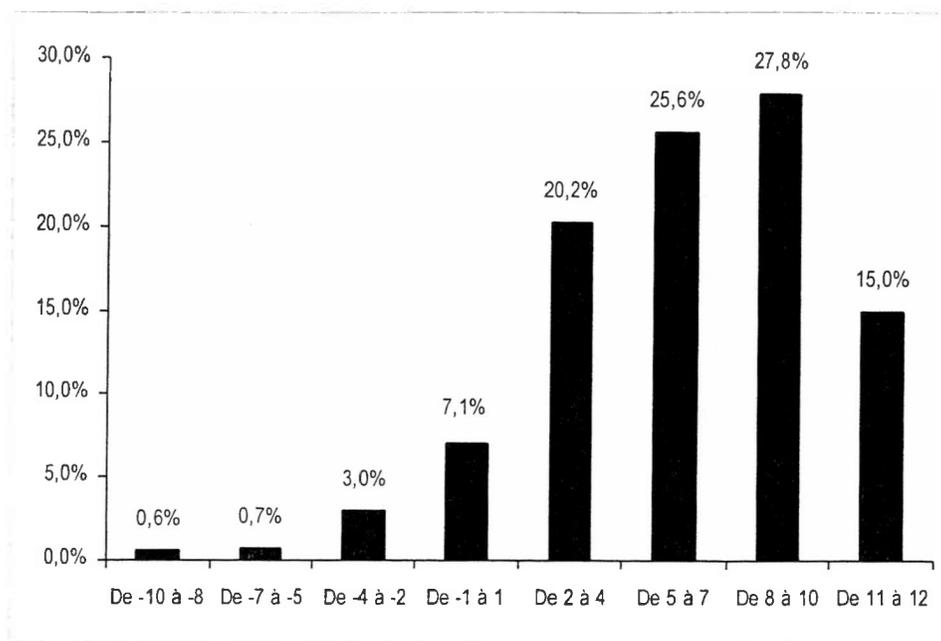
De façon à analyser globalement le principe de l'acceptabilité des interdits, l'indicateur synthétique agglomère sous forme de score les réponses aux questions concernant le tabac et l'alcool formulées de la manière suivantes : « Pour chacune des mesures suivantes, dites-moi, si elle vous paraît très bonne, plutôt bonne, plutôt mauvaise, très mauvaise ». Les notes attribuées sont :

+2 pour très bonne ; +1 pour plutôt bonne ; 0 aux non réponses ; -1 plutôt mauvaise ; -2 très mauvaise .

L'indicateur varie de -10 à +12 selon une distribution régulière mais dissymétrique, qui traduit une forte acceptabilité générale de la Loi ÉVIN. La distribution étant assimilable à une loi normale, l'indicateur peut être modélisé à l'aide du modèle linéaire.

Figure 15

## Distribution de l'indicateur d'acceptabilité de loi ÉVIN



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

***L'adhésion de ceux qui redoutent l'altération de « la bonne santé »***

La propension à être satisfait des mesures introduites par la loi ÉVIN est d'abord déterminée par la sensibilité aux problèmes de santé. En premier lieu, ce sont les personnes les plus gênées par la fumée des autres qui sont les plus satisfaites. Ce facteur traduit bien le fait que la loi ÉVIN est avant tout une loi de protection du non-fumeur plutôt que du fumeur. Cette dimension est confortée par une autre caractéristique : ce sont les personnes les plus satisfaites de leur état de santé qui ont l'avis le plus positif, alors que ceux qui se sentent en mauvaise santé sont moins persuadés de l'efficacité des mesures. Les plus favorables aux lois ÉVIN sont aussi ceux qui sont d'accord avec l'idée selon laquelle il « faut freiner sa consommation d'alcool et de tabac pour être en bonne santé ». Ainsi, si la loi défend la santé publique, elle le fait principalement au yeux de ceux dont le comportement consiste à se prémunir au maximum des risques liés aux substances réputées aujourd'hui dangereuses.

**Tableau 16. Acceptabilité de la Loi ÉVIN et caractéristiques sociodémographiques et comportementales significativement liées<sup>20</sup>**

Modèle final d'une analyse de la covariance

Estimateurs du modèle, par ordre décroissant de significativité

Moyenne***	5,3***	<b>Porte vêtements avec marque tabac**</b>	
		Oui	0,0
<b>Gêné par la fumée des autres***</b>		Non	0,8**
Beaucoup	1,9***	<b>Statut résidentiel**</b>	
Un peu	0,9***	Locataire HLM banlieue	-0,7
Pas vraiment	0,8**	Locataire privé banlieue	-1,1**
Pas du tout	0,0	Propriétaire banlieue	1,1***
<b>Risque*** corrélation</b>	-0,4***	Locataire HLM Centre ville	-1,0*
<b>Freiner consommation tabac et alcool pour être en bonne santé***</b>		Locataire privé Centre Ville	-1,3***
Pas du tout d' accord	0,5	Propriétaire Centre Ville	-1,5***
Plutôt pas d' accord	0,9	Locataire hameau - bourg	-1,4**
Plutôt d' accord	0,8	Propriétaire hameau commune rurale	-1,3*
Tout à fait d' accord	2,2*	Propriétaire hameau plus de 2 000 h	0,0
NSP	0,0	<b>Confiance dans la société* corrélation</b>	0,2*
<b>Cycle de vie***</b>		<b>Satisfait de son état de santé</b>	
15-34 ans, pas en couple, sans enfants	-0,7	Pas satisfaisant	-1,8**
15-34 ans, en couple, sans enfants	-0,1	Peu satisfaisant	-0,7
15-34 ans, avec enfants	0,4	Satisfaisant	-0,4*
35-44 ans, avec enfants	0,8*	Très satisfaisant	0,0
45-60 ans, avec enfant	1,1**	<b>Activité*</b>	
35-60 ans, en couple, sans enfant	0,9	Agriculteurs	-1,5*
61-65 ans, vit à plusieurs	0,5	Cadres et professions libérales	0,0
Vit seul	0,0	Artisans commerçants	-1,3**
<b>Genre***</b>		Professions intermédiaires	0,2
Homme	0,0	Employés	0,02
Femme	0,7***	Ouvriers	-0,3
<b>Hédonisme*** corrélation</b>	-0,1**	Au chômage, ayant déjà travaillé	-0,02
<b>Taille Unité Urbaine***</b>		Inactifs (femmes au foyer, étudiants)	0,1
Commune rurale	-0,5		
2 000 à 20 000 h	-0,8**		
De 20 000 à 200 000 h	-0,2		
Plus de 200 000 h	-1,0***		
Agglomération parisienne	0,0		
<b>Nocivité***</b>			
Moins d'une cigarette	0,0		
De 2 à 9 cigarettes	-0,4		
Plus de 10 cigarettes	-0,9***		
NRP	-0,8		

\* : p<0,05. \*\* : p<0,01 \*\*\* : p<0,001

*Guide de lecture : les individus déclarant être « beaucoup gênés par la fumée » ont un degré d'acceptabilité de la Loi ÉVIN de 1,9 points supérieur à ceux qui ne sont « pas du tout gênés par la fumée ».*

Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

<sup>20</sup> L'analyse de variance permet de tester les effets toutes choses égales par ailleurs. Seuls les effets significatifs ont été retenus. Le test utilisé est celui de Fisher.

L'acceptabilité de la loi est aussi corrélée, toutes choses égales par ailleurs, avec la confiance que l'on a dans la société, dans le sens où l'on attend de celle-ci qu'elle contrôle les débordements et les menaces que l'on associe à des comportements dits « à risques ».

### ***La préoccupation de jeunes générations***

Les femmes sont sensiblement plus favorables que les hommes aux mesures de la loi. Mais au-delà de celle-ci, ce sont aussi les adultes d'âge mûr (les 35-60 ans) qui ont des enfants qui les trouvent le plus utiles. Au cours du cycle de vie, c'est quand dans une situation stable qu'on accepte le mieux la Loi ÉVIN. Mais cette tendance révèle un paradoxe. Si les parents des adolescents et surtout les mères sont manifestement demandeurs de mesures visant à restreindre la consommation de tabac et d'alcool, les jeunes ont globalement une plus grande réticence à ces principes d'interdiction. En d'autres termes le principe de la loi rassure ceux qui courent le moins de risques, mais qui attendent que l'on impose des contraintes aux consommateurs de produits dangereux, alors que la loi ne convainc qu'à moitié les catégories à risque.

### ***Le scepticisme des jeunes, des « hédonistes » et des « accros »***

Les jeunes de moins de 35 ans sont moins convaincus de l'intérêt des mesures tant qu'ils n'ont pas fondé de familles. Mais ce sont surtout les individus recherchant volontiers le plaisir et la prise de risques, investissant leur hédonisme dans des formes de consommation qui affichent leur besoin de différence, notamment en portant des vêtements aux couleurs des grandes marques (de fabricants de cigarettes en particulier) qui, finalement, acceptent le moins bien les lois restrictives sur la consommation du tabac et de l'alcool.

De la même manière les plus gros fumeurs les moins conscients du risque en matière de santé sont moins portés à reconnaître le bien-fondé des mesures d'interdiction

### ***La densité des interactions sociales : travail de bureau et transports collectifs***

Au vu des comportements différenciés des catégories professionnelles, on peut faire l'hypothèse que les interactions sur le lieu du travail ont vraisemblablement une incidence sur

l'acceptabilité des mesures de la loi. En effet, les professions d'indépendants –agriculteurs, artisans commerçants– peu contraintes par un collectif de travail, acceptent moins bien la loi, que les « cols blancs » qui travaillent dans des bureaux, qu'ils soient employés, professions intermédiaires ou cadres supérieurs.

Il semble, enfin, que ce déterminant de l'interaction soit conforté par le fait que les mesures sont nettement mieux reçues par les habitants de l'agglomération parisienne que par ceux des grandes villes et des villes moyennes. Le seul paramètre qui puisse expliquer cette différence est l'importance de l'usage des transports en commun : à la différence des Parisiens, les urbains de province utilisent plus massivement des moyens de transports individuels et sont moins réceptifs à l'intérêt des interdictions dans les gares et les transports publics.

Ainsi, la loi EVIN participe de la régulation des conséquences de la densité et de la promiscuité sociale propres aux grandes cités modernes. Elle protège en particulier contre le tabagisme, que l'on doit regarder comme une forme nouvelle de nuisances dans les métropoles de la société postindustrielle.

## **4.2 L'ADHÉSION À DE NOUVELLES MESURES**

### **4.2.1 La demande sociale concernant le renforcement des mesures**

Concernant le tabac les mesures nouvelles qui rencontrent le plus d'adhésion sont celles qui permettraient une meilleure protection des mineurs.

**« En ce qui concerne le tabac, souhaiteriez-vous voir adopter les mesures suivantes ? »**

	Oui
1. Interdiction de fumer sur la voie publique	9,7%
2. Augmentation des taxes sur le tabac	39,7%
3. Interdiction de fumer dans toute l'enceinte du lieu de travail	44,3%
4. Interdiction du vendre du tabac aux mineurs	77,8%

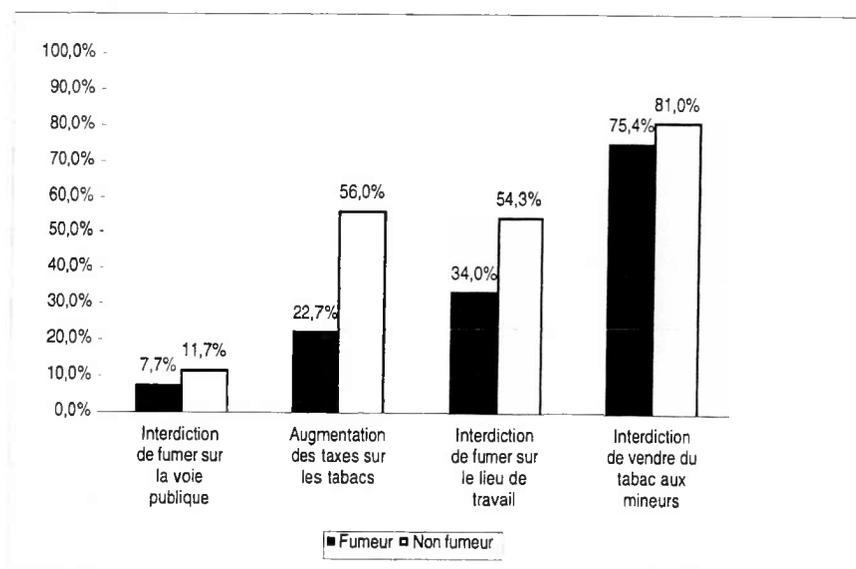
**« Quelle autre mesure souhaiteriez-vous voir faire appliquer ? » (il s'agit d'une question ouverte)**

	Parmi les répondants
1. Information, prévention	6,6%
2. Mesures ciblées envers les mineurs et les adolescents	10,4%
3. Respect des lois existantes et augmentation des restrictions	19,8%
4. Laisser la liberté aux fumeurs	7,1%
5. Autres mesures d'aide, de répression	5,7%
6. NSP, aucune mesure autre que les premières citées	55,2%

Si les trois-quarts des Français retiennent le principe de l'interdiction de la vente du tabac aux mineurs, le renforcement des interdictions sur le lieu de travail et l'accroissement de la taxation du tabac divisent l'opinion (moins de 45% adhèrent à ces mesures). D'une manière générale, les non-fumeurs sont toujours plus ouverts à de nouvelles mesures que les fumeurs, et plus demandeurs d'une meilleure application des mesures existantes. Mais il est une limite que peu de personnes sont prêtes à franchir, celle d'une interdiction généralisée de fumer sur la voie publique : elle apparaît excessive même aux non-fumeurs.

Figure 17

Adoption des mesures suivantes (avis favorables)



Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

Quand on passe au registre de l'alcool, les attitudes sont diamétralement opposées. Parmi les mesures nouvelles suggérées, c'est l'interdiction de boire de l'alcool sur la voie publique qui emporte l'adhésion du plus grand nombre, soit près des trois-quarts des Français. Et à l'inverse du tabac, un cinquième seulement des individus citent spontanément des mesures à prendre envers les mineurs. L'option de la taxation de l'alcool provoque la même réaction que pour le tabac : elle est mal reçue des consommateurs réguliers, et bien acceptée par ceux qui ne consomment pas (58 % des non-buveurs y adhèrent).

## « Souhaiteriez-vous voir adopter les mesures suivantes ? »

	Oui
1. Interdiction de boire de l'alcool sur la voie publique	71,8%
2. Accroissement des taxes sur l'alcool	42,2%

## « Quelle autre mesure souhaiteriez-vous voir appliquer ? » (il s'agit d'une question ouverte)

1. Information, sensibilisation	12,2%
2. Mesures envers les mineurs	21,2%
3. Mesures contre l'alcool au volant	8,6%
4. Vente et consommation limitée	18,9%
5. Jouer sur les prix	3,6%
6. Autres	8,1%
7. NSP, aucune mesure autre que les premières citées	50,5%

Comme on l'a souligné plus haut, les femmes sont plus favorables que les hommes aux mesures qui renforcent les contraintes envers les personnes ayant des consommations excessives et qui peuvent protéger les jeunes : en particulier, le recours à l'interdiction de boire de l'alcool sur la voie publique (78% des femmes, 65% des hommes), l'accroissement des taxes sur l'alcool (50 % contre 34%), les mesures en faveur des mineurs (24% contre 18%) et les restrictions sur les lieux de ventes (21% contre 17%).

L'un des intérêts de cette analyse de l'acceptabilité des mesures selon les catégories sociales est de montrer que le point de vue de ceux qui veulent protéger les individus les plus vulnérables, les jeunes notamment, n'est pas nécessairement concordant avec le point de vue des intéressés. Ainsi les plus jeunes (15-24 ans) sont moins sensibles à la mise en place de campagnes de sensibilisation que les adultes (8% seulement les citent), mais sont par contre plus acquis à des mesures fortement restrictives, telle que la limitation des ventes (25% le citent contre 19% pour la moyenne de la population).

Enfin, les classes supérieures plus acquises aux valeurs hédonistes, et probablement moins menacées par les débordements des consommateurs excessifs, sont beaucoup moins favorables à l'interdiction de la consommation d'alcool sur la voie publique que le reste de la population (54% de cadres et professions libérales seulement y sont favorables).

A l'inverse les catégories sociales qui vivent dans des situations de contraintes financières, les chômeurs par exemple, sont nettement plus réticentes au principe de l'accroissement des taxes.

### **4.2.2 Une vision synthétique de la demande de nouvelles mesures**

De la même manière que pour tester l'acceptabilité de la loi EVIN, on a procédé à la construction d'un indicateur synthétique de la demande de nouvelles mesures. Son objectif est de pouvoir tester les différences qui existent entre l'adhésion à des mesures existantes et l'attente d'un renforcement des interventions restrictives, concernant un domaine de consommation où il y a contradiction entre le caractère dangereux des substances et le plaisir qu'elles procurent pour elles-mêmes ou comme médium dans la recherche de la convivialité.

L'indicateur qui a été construit permet d'établir une intensité dans la demande de nouvelles interventions restrictives sur le tabac et l'alcool, en cumulant les avis favorables aux mesures évoquées dans les deux registres.

La modélisation des deux types d'attitudes –acceptabilité des lois existantes et demande de nouvelles mesures– permet d'approfondir les ressorts de l'adhésion aux politiques publiques.

Un certain nombre de facteurs déterminent les deux attitudes avec la même intensité. Les femmes, les adultes d'âge mûr, les personnes qui ne consomment pas (notamment les non-fumeurs), celles qui ne sont pas portées vers l'hédonisme et le goût du risque sont, bien plus que la moyenne, demandeurs d'un renforcement des mesures visant à limiter la consommation de produits comme l'alcool et le tabac. A travers ces facteurs, se confirment le constat que la demande sociale en la matière participe d'un réflexe sécuritaire. L'opinion publique demande des règlements qui protègent le citoyen contre les comportements déviants ou à risque, bien plus que des mesures qui permettraient aux personnes de se prémunir du risque de la dépendance, à l'égard de l'alcool et du tabac, et des dangers que celle-ci fait courir.

Dans la demande de nouvelles mesures d'autres déterminants interviennent qui montrent que cette attitude a une certaine spécificité et qui renforce aussi la conclusion précédente.

Tableau 18

**Nouvelles mesures souhaitées et caractéristiques sociodémographiques et  
comportementales significativement liées<sup>1</sup>**

Modèle final d'une analyse de la covariance

Estimateurs du modèle, par ordre décroissant de significativité

Moyenne***	-2,6***	<b>Revenus*</b>	
		Moins de 4000 F /mois	-0,5
<b>Conservatisme* corrélation</b>	0,7***	De 4 à 6000 F /mois	-0,1
		De 6 à 8000 F / mois	-0,1
<b>Genre***</b>		De 8 à 10000 F /mois	-0,7*
Homme	0,0	De 10 à 12 000 F /mois	-0,3
Femme	0,7***	De 12 à 15 000 F /mois	-0,3
		De 15 à 20 000 F /mois	-0,6*
<b>Gêné par la fumée des autres***</b>		De 20 à 25 000 F /mois	0,2
Beaucoup	1,3***	De 25 à 30 000 F / mois	-0,9*
Un peu	0,3***	De 30 à 35 000 F /mois	0,2
Pas vraiment	0,4**	Plus de 35 000 F /mois	-0,7
Pas du tout	0,0	Refus	0,0
		<b>Risque*</b>	-0,2*
<b>Porte vêtements avec marque tabac***</b>			
Oui	0,0	<b>Cycle de vie***</b>	
Non	0,9**	15-34 ans, pas en couple, sans enfants	0,4
		15-34 ans, en couple, sans enfants	0,3
<b>Niveau de diplôme***</b>		15-34 ans, avec enfants	-0,04
Aucun	1,1***	35-44 ans, avec enfants	0,6*
Certificat d'études	0,9**	45-60 ans, avec enfant	0,7*
CAP	1,0***	35-60 ans, en couple, sans enfant	-0,02
BEPC	0,7**	61-65 ans, vit à plusieurs	0,1
BEP	0,4*	Vit seul	0,0
Baccalauréat	0,2	<b>Confiance dans la société*</b>	-0,1*
Autres	0,9		
Diplôme universitaire	0		
<b>Hédonisme**</b>	-0,05		
<b>Type de fumeur*</b>			
Jamais fumé	0,8*		
Ancien fumeur	0,4		
1 à 6 cigarettes par jour	0,2		
7 à 23 cigarettes par jour	0,3		
Plus de 23 cigarettes par jour	0,0		

\* : p<0,05. \*\* : p<0,01 \*\*\* : p<0,001

Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

En effet le fait d'être peu diplômé, mais aussi d'être inquiet de l'évolution de la société renforce la propension à souhaiter de nouvelles mesures contraignantes. Il en va de même de

ceux qui partagent des valeurs conservatrices. On peut donc penser que l'attente de nouvelles mesures répond au souci de marquer de nouvelles limites aux normes de la consommation des produits à caractère psychotropes, à la fois plus restrictives et plus soucieuses de protéger ceux qui ont peur des effets potentiels de ces consommations. Il y a dans la demande du renforcement de l'action de contrôle social une dimension évidente de défense des mœurs et un réflexe de protection des individus qui se sentent les plus menacés par les évolutions sociales.

A l'inverse, plus on a confiance dans la société et dans les pouvoirs publics, moins on est demandeur de mesures nouvelles, alors même que l'on est plus porté que la moyenne à approuver celles qui existent déjà. En d'autres termes, on est enclin à conforter le contrat social dans sa forme existante, mais pas à le durcir.

---

<sup>21</sup> L'analyse de variance permet de tester les effets toutes choses égales par ailleurs. Seuls les effets significatifs ont été retenus. Le test utilisé est celui de Fisher.

**5 L'ACCEPTABILITÉ DES MESURES  
RÈGLEMENTAIRES : L'EXEMPLE DU  
DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

## **5.1 LA DEMANDE D'INTERVENTION DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT**

Dans le contexte français actuel, la progression de l'électorat et des partis « verts » a induit un double phénomène : d'une part, l'installation de l'écologie dans le jeu politique national comme force de proposition et de mobilisation et, d'autre part, l'ouverture des administrations techniques aux politiques d'environnement, c'est à dire à la prise en compte de la protection des milieux dans les décisions d'aménagement du territoire et de développement économique. Pierre Lascoumes (1994) relève là un paradoxe. Alors que, depuis les années soixante, les actions protestataires menées au nom de la défense de l'environnement se voulaient profondément critiques des progrès scientifiques et techniques et du mode de développement économique qu'ils soutiennent, l'intégration de ces revendications dans des politiques publiques débouche sur la mobilisation croissante des experts, scientifiques et techniciens, qui deviennent les véritables détenteurs des rênes d'un éco-pouvoir aux service des gestionnaires. L'invention de mécanismes d'intervention et de politiques publiques visant à gérer les questions environnementales aboutit à intégrer, au centre des dispositifs d'action, les experts scientifiques qui, vingt ans auparavant, étaient les contestataires les plus virulents.

La toute puissance scientifique et technique, longtemps dénoncée par les écologistes, se voit restaurée dans sa légitimité, pour penser les modalités d'un développement économique susceptible d'intégrer la contrainte environnementale. Ce retournement montre que les problèmes environnementaux ont été construits, pensés et administrés davantage en continuité qu'en rupture avec l'approche scientifique et technique du monde. Contrairement à ce qui est souvent reproché aux mouvements écologistes (par les signataires de l'appel d'Heidelberg notamment), loin de camper sur la promotion de valeurs et de savoirs pré-techniques voire irrationnels, ils ont au contraire contribué à l'émergence d'un gouvernement rationnel du vivant, que Lascoumes (1994) nomme éco-pouvoir.

Dans l'enquête de l'INED, les personnes interrogées avaient à se prononcer sur l'opportunité d'un certain nombre de mesures plus ou moins radicales qui permettraient d'enrayer des phénomènes de pollution chroniques ou bien de protéger des milieux menacés. Il s'agit notamment des questions suivantes.

1. Accepteriez-vous qu'on fasse payer aux pays les plus gros consommateurs d'essence, en particulier aux Français, une taxe au litre d'essence consommé pour la lutte atmosphérique et le réchauffement des climats ?
2. Serait-il urgent, selon vous, d'imposer de fortes amendes à ceux qui déposent leurs ordures hors des décharges publiques ?
3. Serait-il urgent, selon vous, de signaler par un label les produits dont la fabrication préserve l'environnement et dont la consommation n'affecte pas la santé ?
4. La pêche moderne épuise les océans. Quelle attitude préférez-vous ?
  - ◆ Limiter les quantités pêchées par chaque pays
  - ◆ Taxer la consommation de poissons
5. La fréquentation de certains sites exceptionnels très fragiles peut entraîner la disparition d'animaux ou de plantes rares. Parmi les solutions suivantes, laquelle proposeriez-vous ?
  - ◆ Faire payer un prix élevé pour la visite
  - ◆ Interdire l'accès dès que le nombre de visiteurs devient dangereux
  - ◆ Interdire l'accès et construire des terrasses d'observation lointaine à la jumelle
  - ◆ Interdire au public toute approche de ses sites

Comme dans le cas de la prévention de l'alcoolisme et du tabagisme, les mesures envisagées ont un caractère fortement coercitif et offrent la possibilité d'adhérer à l'un ou l'autre des deux leviers d'action principaux : l'interdiction réglementaire et la régulation économique (taxe et labellisation des produits).

La confrontation, par l'analyse de données, des réponses à l'ensemble de ces suggestions montre que la première distinction oppose les individus favorables à de nouvelles mesures destinées à préserver l'environnement à ceux qui s'y opposent. Le second axe de différenciation oppose plutôt des individus ayant des positions tranchées, en faveur ou contre les mesures, à ceux qui sont hésitants et se réfugient dans des réponses prudentes (« plutôt » favorables ou « plutôt » défavorables). De plus, on peut se rendre compte que les différents moyens d'action suggérés révèlent des degrés d'acceptabilité nettement différenciés : le moins acceptable est la taxation de l'essence, alors que le mieux reçu est le principe des amendes pour les dépôts d'ordures sauvages ; le degré d'acceptabilité d'une interdiction de l'accès aux sites menacés se situe à mi-chemin entre les deux précédents.

## **5.1.1 La demande sociale en matière d'intervention réglementaire**

### **5.1.1.1 Responsabilité citoyenne ou responsabilité des pouvoirs publics ?**

Les problèmes d'environnement font aujourd'hui partie des problèmes de société les plus médiatisés et leur prise en charge est devenue incontournable pour les pouvoirs publics, territoriaux et nationaux. Pourtant, paradoxalement, l'une des caractéristiques les plus saillantes de l'opinion sur cette question est l'importance qui est donnée à la responsabilité individuelle. De nombreuses enquêtes ont mis cet aspect en évidence : pour la majorité des Français les problèmes d'environnement sont d'abord affaire de responsabilité citoyenne, ensuite seulement une question relevant des pouvoirs publics.

Les jeunes gens et les femmes sont particulièrement sensibles à cette idée de la mobilisation individuelle, tandis que les hommes et les personnes les plus âgées accordent plus d'importance à la nécessaire intervention des pouvoirs publics.

Toutefois pour comprendre véritablement cette opposition, il faut tenir compte d'autres déterminants, en particulier la position sociale et des facteurs idéologiques. Les cadres supérieurs, les individus qui sont très favorables aux écologistes, ceux qui sont portés vers l'égalitarisme, c'est-à-dire des valeurs de changement en faveur de l'égalité sociale, sont enclins à considérer que les questions d'environnement justifient aujourd'hui l'intervention régulatrice de la puissance publique. Mais la demande de plus d'Etat dans la gestion des problèmes d'environnement est aussi le fait de personnes fortement conservatrices et très opposées aux écologistes.

Cette question de la responsabilité ne peut être véritablement interprétée que par une lecture à deux niveaux. Le premier niveau est celui du consensus : c'est le point de vue selon lequel le citoyen est directement concerné par l'environnement au niveau de ses pratiques quotidiennes.

## Responsabilité dans la préservation de l'environnement

"D'après vous, la préservation de l'environnement relève plutôt des :"

Pouvoirs publics

Citoyens

	Pouvoirs publics	Citoyens
<b>Sexe</b>		
Homme	25,3	48,4
Femme	17,9	54,6
<b>Cycle de vie</b>		
18 - 34 ans sans enfants vivant au domicile parental	18,9	60,7
18 - 34 ans en couple sans enfants	19,2	50,5
18 - 34 ans avec enfants	20,9	53,9
35 - 44 ans avec enfants	21,3	49,6
45 - 59 ans avec enfants	18,9	52,8
35 - 60 ans en couple sans enfants	21,5	49,5
61 - 74 ans vivants à deux ou plus	31,1	41,8
75 ans et plus	37,2	34,3
Vit seul	19,4	50,8
<b>Positions sociales</b>		
Sans diplôme	25,0	50,1
Agriculteurs et artisans avec diplôme	19,7	54,9
Employés et ouvriers avec diplôme	18,2	53,4
Inactifs avec diplôme de niveau inférieur au BEP	19,2	52,8
Inactifs et profession intermédiaires avec diplôme de niveau BAC	17,0	55,1
Inactifs avec diplôme d'enseignement supérieur	23,7	48,4
Professions intermédiaires avec diplôme d'enseignement supérieur	16,4	51,4
Etudiants avec diplôme d'enseignement supérieur	17,9	64,7
Cadres sans diplôme d'enseignement supérieur	23,8	51,8
Cadres avec diplômes d'enseignement supérieur	27,4	41,9
<b>Type d'habitat</b>		
Cadre urbain (hypercentre)	19,7	39,6
Cadre urbain (densité forte)	18,5	49,7
Cadre urbain (densité moyenne)	25,8	52,1
Cadre pavillonnaire	21,8	48,4
Cadre rural mixte	20,4	55,3
Cadre rural agricole	18,7	54,8
<b>Conservatisme</b>		
Faible	23,3	38,6
Moyen	20,2	53,6
Fort	29,8	45,9
<b>Egalitarisme</b>		
Faible	19,5	46,8
Moyen	20,5	52,8
Fort	28,9	45,9

(Source : enquête INED 1991, traitement : CREDOC 1998)

\* L'ensemble des modalités n'étant pas pris en compte la somme des fréquences en lignes diffère de 100%

La majorité des Français (52%) qui voit l'environnement comme une affaire de responsabilité individuelle, dit implicitement que cette question n'a pas un degré de priorité telle qu'elle justifie l'intervention publique. On sait, en effet, que s'il y a consensus pour considérer que l'environnement est aujourd'hui une question majeure, la plupart des Français range ce problème assez loin derrière des questions sociales plus préoccupantes.

Derrière la façade majoritaire, ceux qui considèrent que la gestion environnementale est d'abord de la responsabilité des pouvoirs publics (22% des Français) mêlent deux tendances, une fraction moderniste et une fraction conservatrice du corps social. Cette question fonctionne comme le point de rencontre de deux lignes de pensée très éloignées : la question de l'avenir de la planète, question qui va plutôt dans le sens d'une vision altruiste des problèmes sociaux, et la question de la défense de la qualité de la vie, qui ramène à des préoccupations plus individualistes.

### **5.1.1.2 Les différents registres de mesures**

Trois registres principaux d'intervention sont utilisés par les pouvoirs publics dans le domaine de l'environnement, interdictions, taxation ou tarification des usages, labellisation. Les interdictions réglementaires sont destinées notamment à protéger les espèces et les milieux naturels. Les régulations économiques utilisent le biais des taxes sur les produits polluants ou la perception de droits d'accès financiers pour la pratique d'activités pouvant altérer l'environnement. Enfin la labellisation de produits favorables à l'environnement est utilisée pour encourager leur utilisation.

#### ***Le principe des interdictions***

Les sites naturels présentant une grande richesse floristique et faunistique sont fréquemment menacés par la fréquentation humaine, notamment quand de tels sites deviennent des lieux attractifs pour le tourisme. A leur sauvegarde souvent délicate, plusieurs réponses peuvent être apportées. L'idée de réguler l'accès quand le volume des visites devient trop fort pour le milieu, est admise par la majorité des personnes (56%).

## Préservation des sites exceptionnels

*"la fréquentation de certains sites exceptionnels très fragiles peut entraîner la disparition d'animaux ou de plantes rares. Parmi les propositions suivantes, laquelle proposeriez-vous ?"*

	Prix élevé pour la visite	Interdiction d'accès
<b>Sexe</b>		
Homme	10,5	19,9
Femme	10,5	15,3
<b>Cycle de vie</b>		
18 - 34 ans sans enfants vivant au domicile parental	8,6	25,7
18 - 34 ans en couple sans enfants	9,8	23,0
18 - 34 ans avec enfants	6,5	20,3
35 - 44 ans avec enfants	9,0	17,1
45 - 59 ans avec enfants	12,4	13,7
35 - 60 ans en couple sans enfants	11,8	18,2
61 - 74 ans vivants à deux ou plus	14,0	10,2
75 ans et plus	23,7	4,4
Vit seul	10,7	15,1
<b>Positions sociales</b>		
Sans diplôme	14,4	18,2
Agriculteurs et artisans avec diplôme	11,4	15,9
Employés et ouvriers avec diplôme	8,5	18,8
Inactifs avec diplôme de niveau inférieur au BEP	15,5	14,9
Inactifs et profession intermédiaires avec diplôme de niveau BAC	6,5	15,9
Inactifs avec diplôme d'enseignement supérieur	11,6	27,2
Professions intermédiaires avec diplôme d'enseignement supérieur	5,7	14,4
Etudiants avec diplôme d'enseignement supérieur	3,3	20,0
Cadres sans diplôme d'enseignement supérieur	12,5	12,6
Cadres avec diplômes d'enseignement supérieur	4,9	14,0
<b>Type d'habitat</b>		
Cadre urbain (hypercentre)	9,4	9,1
Cadre urbain (densité forte)	9,3	14,7
Cadre urbain (densité moyenne)	11,5	20,1
Cadre pavillonnaire	11,8	16,2
Cadre rural mixte	9,8	19,0
Cadre rural agricole	9,2	17,9
<b>Conservatisme</b>		
Faible	7,8	22,4
Moyen	9,2	16,9
Fort	21,6	18,6
<b>Egalitarisme</b>		
Faible	9,4	18,9
Moyen	10,2	17,2
Fort	13,2	19,2

\* L'ensemble des modalités n'étant pas pris en compte la somme des fréquences en lignes diffère de 100%

L'idée par contre, d'empêcher tout accès à des sites naturels est mal reçue (18% seulement la retiennent), et le principe d'aménager des points d'observation n'emporte pas l'adhésion générale (41% adhèrent à cette solution).

Toutefois, la solution qui convainc le moins est celle qui consiste à limiter l'accès aux sites exceptionnels en faisant *"payer un prix élevé pour la visite"* (11% optent pour cette solution).

Si l'on compare ces deux solutions extrêmes, l'interdiction pure et simple d'accès et la régulation par l'argent, on constate que l'adhésion à ces options est moins différenciée par la condition sociale -et en particulier par le revenu- que par l'âge. Plus les individus sont jeunes plus ils défendent l'interdiction d'accès, plus ils sont âgés plus ils sont favorables au filtre financier. Ce dernier point de vue est associé à un comportement conservateur, et peu favorable à l'écologie. Le premier est favorisé par les hauts niveaux de diplôme, le soutien affiché aux écologistes et l'absence de sentiment religieux.

Ainsi sur la même question au départ consensuelle, à savoir le constat du caractère destructeur de la pression touristique (87% partagent cette idée), les solutions possibles pour gérer les sites remarquables polarisent nettement les opinions. Le principe de la sanctuarisation des milieux naturels remarquables, en particulier, est une voie dont l'acceptabilité était encore faible au début des années 90. Mais le profil sociologique de ses adeptes laisse penser qu'elle pourrait gagner progressivement du terrain.

### ***Les interventions sur la consommation***

Le principe des taxes en particulier des « écotaxes », ainsi que la labellisation des produits de consommation sont deux des principales voies d'intervention des pouvoirs publics par les leviers économiques. Le principe très grossièrement résumé des éco-taxes consiste à rendre les produits respectant l'environnement moins chers que ceux qui sont considérés comme nocifs. Complémentairement, le label permet de désigner aux consommateurs des produits dont la fabrication préserve l'environnement.

## Label environnement et santé

"Serait-il urgent selon vous de signaler par un label les produits dont la fabrication préserve l'environnement et dont la consommation n'affecte pas la santé ?"

	Oui				Non
	Très urgent	Plutôt urgent	Plutôt pas urgent	Pas urgent du tout	
<b>Sexe</b>					
Homme	42,7	44,7	5,5	0,5	4,6
Femme	43,6	45,5	4,0	0,4	4,8
<b>Cycle de vie</b>					
18 - 34 ans sans enfants vivant au domicile parental	38,8	48,3	4,9	0,0	7,3
18 - 34 ans en couple sans enfants	38,6	51,9	7,3	0,0	1,3
18 - 34 ans avec enfants	42,5	44,5	5,9	0,7	5,5
35 - 44 ans avec enfants	47,6	41,6	4,7	0,2	4,2
45 - 59 ans avec enfants	43,9	45,4	3,8	0,3	4,4
35 - 60 ans en couple sans enfants	44,6	42,6	5,9	1,8	3,0
61 - 74 ans vivants à deux ou plus	41,3	47,4	3,8	1,0	4,6
75 ans et plus	40,7	42,1	4,6	0,9	3,9
Vit seul	44,6	45,7	3,3	0,0	4,3
<b>Positions sociales</b>					
Sans diplôme	43,3	45,6	4,4	0,7	4,4
Agriculteurs et artisans avec diplôme	44,3	41,8	5,3	1,4	6,0
Employés et ouvriers avec diplôme	46,7	40,1	6,6	0,1	3,9
Inactifs avec diplôme de niveau inférieur au BEP	35,0	49,5	4,8	0,0	8,9
Inactifs et professions intermédiaires avec diplôme de niveau BAC	43,3	45,0	5,1	0,7	4,0
Inactifs avec diplôme d'enseignement supérieur	30,5	52,3	4,1	0,0	11,0
Professions intermédiaires avec diplôme d'enseignement supérieur	49,5	41,8	4,6	0,3	2,3
Etudiants avec diplôme d'enseignement supérieur	37,5	57,4	1,2	0,0	4,0
Cadres sans diplôme d'enseignement supérieur	48,7	40,7	3,6	0,4	4,8
Cadres avec diplômes d'enseignement supérieur	43,2	47,9	3,6	0,5	3,9
<b>Type d'habitat</b>					
Cadre urbain (hypercentre)	38,4	49,2	4,4	0,0	5,5
Cadre urbain (densité forte)	39,7	44,9	7,2	0,8	5,2
Cadre urbain (densité moyenne)	45,9	42,3	5,2	0,4	4,8
Cadre pavillonnaire	39,6	49,4	4,4	0,4	4,4
Cadre rural mixte	46,9	43,7	4,0	0,3	4,0
Cadre rural agricole	39,4	43,8	5,6	1,3	6,6
<b>Conservatisme</b>					
Faible	46,6	41,6	3,7	1,1	5,2
Moyen	43,3	45,2	4,9	0,5	4,4
Fort	39,6	47,3	4,3	0,1	6,5
<b>Egalitarisme</b>					
Faible	41,3	36,8	5,3	0,8	13,1
Moyen	42,4	46,3	5,0	0,4	4,3
Fort	49,2	42,3	2,8	0,6	2,5

(Source : enquête INED 1991, traitement : CREDOC 1998)

\* L'ensemble des modalités n'étant pas pris en compte la somme des fréquences en lignes diffère de 100%

## Taxe sur l'essence

**"Accepteriez-vous qu'on fasse payer les plus gros consommateurs d'essence, en particulier aux Français, une taxe au litre d'essence consommé pour lutter contre la pollution atmosphérique et le réchauffement des climats ?"**

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord
<b>Sexe</b>				
Homme	14,5	17,7	24,1	42,8
Femme	14,2	22,7	27,8	34,4
<b>Cycle de vie</b>				
18 - 34 ans sans enfants vivant au domicile parental	16,0	25,6	34,2	23,5
18 - 34 ans en couple sans enfants	11,6	20,2	32,1	35,2
18 - 34 ans avec enfants	9,3	22,7	26,2	41,2
35 - 44 ans avec enfants	18,0	17,9	21,3	41,5
45 - 59 ans avec enfants	12,0	20,8	21,2	44,8
35 - 60 ans en couple sans enfants	12,8	19,1	27,7	40,4
61 - 74 ans vivants à deux ou plus	13,2	13,0	25,9	47,5
75 ans et plus	16,8	9,8	35,6	35,1
Vit seul	19,4	22,3	22,7	34,7
<b>Positions sociales</b>				
Sans diplôme	14,4	15,5	23,3	46,1
Agriculteurs et artisans avec diplôme	8,2	16,6	31,2	43,3
Employés et ouvriers avec diplôme	11,4	20,9	29,5	37,4
Inactifs avec diplôme de niveau inférieur au BEP	16,8	20,3	22,4	40,6
Inactifs et profession intermédiaires avec diplôme de niveau BAC	14,2	23,5	26,3	34,0
inactifs avec diplôme d'enseignement supérieur	11,7	24,4	42,7	20,6
Professions intermédiaires avec diplôme d'enseignement supérieur	19,2	24,2	22,9	32,4
Etudiants avec diplôme d'enseignement supérieur	12,1	29,2	35,7	23,0
Cadres sans diplôme d'enseignement supérieur	14,1	20,7	17,0	48,2
Cadres avec diplômes d'enseignement supérieur	21,0	27,5	20,6	30,4
<b>Type d'habitat</b>				
Cadre urbain (hypercentre)	21,9	23,1	21,7	31,3
Cadre urbain (densité forte)	19,4	19,9	20,0	38,9
Cadre urbain (densité moyenne)	17,0	20,5	30,2	31,8
Cadre pavillonnaire	13,7	17,7	24,8	43,1
Cadre rural mixte	11,9	21,0	25,8	40,2
Cadre rural agricole	9,9	21,4	27,2	40,7
<b>Conservatisme</b>				
Faible	20,0	23,8	23,7	30,9
Moyen	14,0	20,5	27,1	37,5
Fort	13,0	16,1	19,5	50,8
<b>Egalitarisme</b>				
Faible	11,0	10,2	22,3	55,5
Moyen	14,3	21,5	26,3	37,0
Fort	16,9	17,7	26,4	38,3

(Source : enquête INED 1991, traitement : CREDOC 1998)

\* L'ensemble des modalités n'étant pas pris en compte la somme des fréquences en lignes diffère de 100%

Alors que 88% des Français sont favorables à l'introduction des labels, pas plus de 35% acceptent l'idée d'imposer une taxe au litre d'essence pour lutter contre la pollution atmosphérique et 14% seulement sont tout à fait d'accord avec le principe d'une telle mesure.

En ce qui concerne l'idée du label, l'adhésion est plus prononcée parmi les catégories sociales moyennes et supérieures, qui ont la plus forte activité consommatrice. L'urgence de l'introduction des labels est d'autant plus forte que les individus sont plus perméables aux idées écologiques et aux valeurs progressistes. Mais en plus de ces facteurs idéologiques, le fait de rencontrer des problèmes de santé et de sentir menacé par des nuisances renforcent fortement l'acceptabilité du label. Cette mesure est à l'évidence ressentie comme une forme de protection du consommateur, même si ce n'est pas son véritable objet, comme dans le cas du label "protège la couche d'ozone".

Pour le principe de la taxation des produits, le réflexe qui joue majoritairement est commandé par l'opposition à la hausse des prix à la consommation. La fraction de ceux qui admettent plus facilement le bien-fondé d'une taxe désincitative sur l'essence, sont d'abord ceux dont les conditions de vie permettent de se passer plus facilement de voiture. Plus on réside dans un espace dense, plus on avance en âge, plus il paraît acceptable de se restreindre sur l'usage de la voiture individuelle. Un rôle de protection de la santé est manifestement associé à une telle mesure par les ménages qui ont des jeunes enfants et par ceux qui se sentent exposés aux nuisances. Enfin une mesure aussi forte est beaucoup mieux admise par ceux qui soutiennent les écologistes (parmi les personnes très favorables aux écologistes, 25% sont tout à fait d'accord avec le principe d'une éco-taxe sur l'essence), par ceux qui ont un système de valeurs favorable aux changements et par les actifs les plus diplômés.

Des déterminants mis en évidence par le modélisation de l'acceptabilité du principe de la taxe sur l'essence, on peut tirer la conclusion que cette mesure, qui n'est vraiment acceptée que par une minorité, peut s'imposer progressivement, dans la mesure où elle est portée par les couches de la société les plus favorables aux changements. Même si ce n'est pas la mesure la plus réaliste, elle indique que la tendance de la demande sociale est de trouver des solutions qui réduisent, au nom de la protection de la santé, l'excès du recours aux véhicules individuels. Les urbains des agglomérations les plus confrontées à l'engorgement du trafic routier sont particulièrement sensibles à cette urgence.

### **5.1.1.3 La confiance dans les acteurs de l'information**

La crédibilité de l'information est une question essentielle en matière de risques environnementaux. On peut constater que les Français voient ces problèmes d'abord comme des questions scientifiques pour lesquelles les experts paraissent les plus crédibles.

A côté des experts, les autres acteurs pouvant intervenir dans l'information des citoyens polarisent des fractions assez différentes du corps social. De ce point de vue, les oppositions les plus significatives s'établissent entre les administrations, les médias et les associations.

## **5.2 UNE VISION SYNTHÉTIQUE DE LA DEMANDE DE NOUVELLES MESURES**

Un indicateur d'adhésion aux nouvelles mesures a été construit en additionnant des notes positives pour les positions favorables aux mesures préservant l'environnement et des notes négatives pour les positions défavorables. Lorsque l'échelle est en 4 positions les points vont de -2 à +2, et pour une échelle en 2 positions la notation va de -1 à +1.

Pour l'environnement, comme pour la demande de mesures concernant la protection contre l'alcoolisme et le tabagisme, les déterminants de la demande sociale amalgame des réflexes conservateurs préoccupés par la protection de l'individu et des aspirations plus progressistes soucieuses que soient mieux pris en compte des problèmes nouveaux, comme ceux de la dégradation de l'environnement.

Les facteurs les plus explicatifs, toutes choses égales par ailleurs, relèvent de la première attitude. Les femmes et les individus ayant un système de valeur conservateur adhèrent nettement plus que la moyenne au principe même des mesures de protection.

Mais il y a manifestement aussi des attitudes de réticence à l'égard d'une accumulation de règlements contraignants sur les questions d'environnement. Les personnes qui sont proches de la nature, celles qui habitent en province, les catégories sociales populaires sont moins convaincues que la moyenne de la nécessité d'interventions fortes sur les problèmes environnementaux. De même, mais plus curieusement, les personnes qui ressentent de

problèmes de santé n'adhèrent pas fortement aux mesures proposées. L'ensemble de ces facteurs laissent penser qu'une fraction non négligeable du corps social exprime de la réticence à trop en faire sur la question de l'environnement et à alourdir les contraintes, notamment économiques, pour une question qui n'est pas jugée de première priorité comparée à d'autres questions sociales. Cette dernière perspective peut en particulier expliquer la moindre adhésion des personnes qui ont une pratique religieuse.

Tableau 19

**Nouvelles mesures souhaitées et caractéristiques sociodémographiques et comportementales significativement liées<sup>22</sup>**

Modèle final d'une analyse de la covariance

Estimateurs du modèle, par ordre décroissant de significativité

<b>Participation associative<sup>***</sup></b>	<b>0,02<sup>***</sup></b>	<b>Position sociale<sup>***</sup></b>	
<b>Conservatisme<sup>***</sup></b>	<b>0,04<sup>***</sup></b>	Cadres avec diplôme supérieur	0,4 <sup>**</sup>
<b>Genre<sup>***</sup></b>		Cadres sans diplôme supérieur	0,2
Femmes	0,3 <sup>***</sup>	Etudiant avec diplôme supérieur	-0,3
Hommes	0,0	Inactifs et professions interm. niveau bac	0,1
<b>Région<sup>***</sup></b>		Inactifs avec diplôme supérieur	-0,4 <sup>*</sup>
Bassin Parisien	-0,3 <sup>**</sup>	Inactifs diplôme inférieur au BEP	0,4 <sup>**</sup>
Centre Est	-0,2	Professions interm. avec diplôme supérieur	0,2
Est	-0,4 <sup>***</sup>	Agriculteurs – artisans avec diplôme	-0,1
Méditerranée	-0,5 <sup>***</sup>	Employés ouvriers avec diplôme	-0,1
Nord	-0,5 <sup>***</sup>	Sans diplôme	0,0
Ouest	-0,4 <sup>***</sup>	<b>Pratique religieuse<sup>**</sup></b>	
Sud Ouest	-0,4 <sup>***</sup>	NRP	-0,4
Ile de France	0,0	Refus	<b>1,2</b>
<b>Cycle de vie<sup>***</sup></b>		Pas de religion	0,0
18-34 ans sans enfant pas en couple	0,0	Occasionnellement	-0,2 <sup>***</sup>
18-34 ans en couple	-0,6 <sup>***</sup>	Régulièrement	-0,1
18-34 ans avec enfants	-0,5 <sup>***</sup>	<b>Nbre de pièces par personne<sup>**</sup></b>	<b>0,1<sup>**</sup></b>
35-44 ans avec enfants	-0,3 <sup>*</sup>	<b>Pratiques culturelles<sup>**</sup></b>	<b>0,04<sup>**</sup></b>
45-59 ans avec enfants	-0,4 <sup>***</sup>	<b>Domestication de la nature<sup>*</sup></b>	<b>-0,02<sup>*</sup></b>
35-60 ans sans enfants	-0,4 <sup>**</sup>	<b>Nombre de maux<sup>*</sup></b>	<b>-0,04<sup>*</sup></b>
61-74 ans vit à deux	-0,7 <sup>***</sup>		
75 ans et plus	-0,5 <sup>*</sup>		
Vit seul	-0,5 <sup>**</sup>		

\* : p<0,05. \*\* : p<0,01 \*\*\* : p<0,001

Source : CRÉDOC – Loi ÉVIN 1998

<sup>22</sup> L'analyse de variance permet de tester les effets toutes choses égales par ailleurs. Seuls les effets significatifs ont été retenus. Le test utilisé est celui de Fisher.

A l'inverse l'acceptabilité d'un renforcement des moyens de protection de la qualité de l'environnement, est particulièrement affirmée dans des fractions de la population qui sont sensibles à la dimension de la qualité de la vie et à la perspective planétaire de ces problèmes. Les plus mobilisés sont ceux qui ont une pratique de soutien aux associations de défense des causes humanistes, qu'il s'agisse de causes humanitaires (qui recueillent la majorité des soutiens) ou de défense des animaux et de la nature (cette dernière cause étant minoritaire). Cette dimension de la mobilisation en faveur des associations de type ONG, participe de ce que les enquêtes Eurobaromètre désigne par un indicateur de « leadership » qui rend compte de la propension à s'impliquer personnellement dans des actions collectives : ces enquêtes montrent que ce facteur est très influent sur la propension à soutenir des principes d'intervention radicaux visant à assurer une préservation plus efficace de l'environnement.

Enfin, comme on la montré plus haut, dans l'examen des différents types de mesures, les catégories sociales les plus favorisées que ce soit en terme de position économique –les cadres notamment- de capital culturel –les jeunes et les plus diplômés- ou encore d'espace résidentiel –les résidents de l'Île-de-France par opposition à ceux de la province- sont plus ouverts à une gestion plus offensive des problèmes environnementaux.

Finalement, trois grandes tendances permettent de comprendre de quelle manière fonctionne l'adhésion du corps social vis-à-vis de l'idée d'un renforcement de l'intervention gestionnaire des pouvoirs publics sur une question qui, nonobstant le fait d'être pleinement consensuelle, reste située au second rang des priorités de l'action publique. La première de ces tendances fonctionne à l'identique de ce que l'on a constaté pour la loi EVIN. Le premier principe de la loi est de défendre « le faible » en imposant des normes protectrices contre les phénomènes menaçants qu'engendre les mutations de la société. Tout problème nouveau provoque parmi les catégories sociales les plus inquiètes un réflexe d'appel à l'intervention protectrice de l'Etat, et cela joue pour les questions de l'environnement comme pour celles de la santé publique.

A cette attitude, se superposent deux autres modes de comportement qui, au fond, s'opposent sur la question de la légitimité d'une intervention contraignante des pouvoirs publics compte tenu de la nature et de l'importance du problème considéré. Dans le cas de l'environnement, le

caractère non crucial du problème pour la majorité des Français conduit à une divergence nette entre les fractions les plus favorisées de la société et les autres. Ce sont les premières qui poussent véritablement dans le sens d'un investissement plus significatif –réglementaire et financier- des pouvoirs publics sur la question de l'environnement. Mais comme on l'a vu plus haut pour le tabac et l'alcool, quand il s'agit de l'évolution des mœurs, les catégories sociales les plus favorisées sont celles qui adhèrent le moins au renforcement des contraintes.

Ainsi il est permis de prendre au sérieux l'expression de l'opinion publique au sujet de l'acceptabilité des lois et des mesures d'intervention publique. De celle-ci on peut tirer en effet deux conclusions : la première est qu'il n'est pas inutile de cerner l'importance et les caractéristiques des catégories de la population qui se sentent menacées par un problème qui agite l'opinion et qui vont en appeler au secours de l'Etat ; la seconde est que toute velléité des pouvoirs publics de réglementer une question qui prend de l'importance dans l'opinion suscite un débat public qui oppose nécessairement des fractions sociales qui en appellent au changement à des fractions sociales qui résistent à l'évolution de l'ordre social. La prise en compte de ce débat, jusqu'à l'évaluation des fractions de l'opinion les plus mobilisées et de leur poids respectif, peut soutenir une réflexion prospective sur le degré de pertinence des différentes mesures qui sont débattues par les décideurs publics. Il est manifeste que cette démarche peut même se projeter dans une perspective prédictive, qui chercherait à anticiper à quelle rapidité l'idée d'une mesure aujourd'hui difficile à accepter –la restriction de l'usage de la voiture individuelle par exemple- peut atteindre un degré d'acceptabilité partagé par la majorité de l'opinion.

## **6 CONCLUSIONS SUR LE POUVOIR EXPLICATIF DES INDICATEURS UTILISÉS**

### **Des femmes beaucoup plus favorables au recours à la loi**

S'il y a un facteur explicatif commun à tous les modèles, il s'agit bien du sexe des individus. Les femmes se distinguent dans les deux domaines de politiques publiques abordés dans cette étude. D'une part elles ont des comportements plus « écologiques » tels que trier les déchets, avoir des comportements économes, limiter l'usage de la voiture. D'autre part, elles fument et boivent moins que les hommes. Enfin, elles adhèrent plus massivement à la mise en place de nouvelles mesures répressives ou protectrices par rapport aux risques environnementaux et sanitaires. Force est de constater que la différenciation par sexe est plus explicative que jamais et que l'on recommence à prendre en compte cette composante qui a été longtemps négligée. Tout reste à faire pour rendre compte des mécanismes qui maintiennent de manière très intériorisée la différence des rôles entre homme et femme et, par exemple, pour comprendre les différences par rapport aux conduites à risques et au souci des générations futures.

### **Les valeurs du référentiel Agoramétrie constituent un référentiel sûr de l'adhésion aux politiques publiques**

Le second facteur commun aux deux domaines étudiés est celui du comportement conservateur dont le principe est tiré du référentiel Agoramétrie. Il n'est bien sûr pas étonnant de trouver que des indicateurs issus d'un système d'analyse des opinions fonctionnent bien

pour l'interprétation de l'adhésion aux politiques publiques. Ce qui est manifeste, c'est que sur des sujets très différents, l'indicateur de *conservatisme* agit toujours dans le même sens. Il traduit l'adhésion d'une fraction de la société au principe de la loi comme moyen assurant la défense de l'ordre social contre les poussées qui s'exercent dans le sens de l'évolution des rapports sociaux. L'indicateur d'*égalitarisme* qui agit sur un autre plan, celui de la mobilisation à l'égard de l'autre, peut jouer de façon opposée : positivement quand il s'agit de mesures progressistes –cas de l'environnement-, négativement quand il s'agit de mesures de protection –cas de la santé-. Dans le référentiel Agoramétrie (Pagès, 1997), cet indicateur est parallèle à l'axe des polarisations politiques « gauche-droite »..

### **Le diplôme et le cycle de vie agissent différemment selon le thème**

Alors que ce sont surtout les moins diplômés qui adhèrent à de nouvelles mesures sur le tabagisme et l'alcoolisme, en ce qui concerne le domaine de l'environnement, ce sont plutôt les plus diplômés. La loi protège les « faibles », tandis que les leviers économiques qui font évoluer la société sont plus en phase avec les couches sociales qui vont dans le sens du changement social.

On retrouve cette opposition dans le processus dynamique du cycle de vie. Les individus les plus installés et les plus âgés sont les plus demandeurs de mesures de protection, tandis que les plus jeunes attendent des mesures qui enclenchent le changement. Les plus installés (en couple et avec des enfants) sont les plus demandeurs de nouvelles mesures sur l'alcool et le tabac alors que ceux qui sont en début du cycle de vie sont les plus favorables à de nouvelles lois préservant l'environnement.

### **L'intérêt des indicateurs et des modèles**

De nouveaux indicateurs synthétiques (cycle de vie, statut résidentiel, positions sociales, systèmes de valeurs, participation associative) se sont avérés être de très bons facteurs explicatifs, voir prédictifs. Appliqué à la question de l'adhésion aux politiques publiques, le système de référence Agoramétrie s'est avérée intéressante pour conduire une interprétation dynamique des déterminants de l'acceptabilité des mesures des pouvoirs publics. Ce système a déjà été testé à deux reprises dans des enquêtes téléphoniques réalisées au CRÉDOC : il est suffisamment souple d'utilisation et passe assez facilement auprès des enquêtés.

Le cycle de vie, tout comme l'indicateur résidentiel, sont également de très bons indicateurs qui s'avèrent très explicatifs pour l'analyse des comportements. Leur construction nécessite toutefois des effectifs assez importants pour éviter qu'ils ne soient trop simplifiés et perdent alors de leur capacité explicative. Enfin, en ce qui concerne la construction d'indicateurs de hiérarchie sociale, l'indicateur d'inégalité sociale créé par le département « Modes de vie et Aspirations des Français » du CRÉDOC s'est avéré intéressant dans quelques cas, mais moins systématiquement que l'indicateur de position sociale. Il serait utile, en tout état de cause, d'approfondir ces critères qui cherchent à représenter les hiérarchies sociales.

Les résultats de ces analyses montrent en effet que trois catégories sociales ont un comportement qui se différencie souvent de la moyenne : les classes du bas de l'échelle (ouvriers et employés peu diplômés), les classes supérieures (hautement diplômées), et les classes moyennes, ces dernières se définissant plutôt sur la base des ressources financières que par le capital social et culturel. Ces trois pôles forment à l'évidence un système cohérent et ordonné, mais ils ne fonctionnent pas vraiment selon l'idée que l'on se fait habituellement de l'échelle hiérarchique. Sur de nombreux points, loin d'être un ventre mou, la classe moyenne a un comportement dynamique évident, celui d'être mue par le moteur de la volonté d'ascension sociale, qui l'a poussé à des efforts matériels et une mobilisation idéologique importants.

Il reste donc à rebâtir un système de représentation de la dynamique des positions sociales qui serait plus élaboré que le simple recours aux catégories PCS et aux niveaux de diplôme de la formation initiale. Le cycle de vie montre qu'il est possible de rendre compte de la dynamique de l'âge de manière non strictement linéaire. Dans ce registre aussi trois pôles déterminent les positions cardinales : les plus jeunes, les plus âgés et l'âge mûr, ce dernier fonctionnant comme un pivot autour duquel se structure le cycle de vie.

<b>7 BIBLIOGRAPHIE</b>
------------------------

- AGORAMÉTRIE. 1987. *Les structures de l'opinion en 1987*.
- BOURDIEU P. 1972. *La distinction, critique sociale du jugement*. Le sens commun. Editions de Minuit.
- BOUROCHE J.M. ET SAPORTA G., 1980. L'analyse des données. PUF - Que sais - je ?
- CAZES, P. 1997. Adaptation de la régression PLS au cas de la régression après analyse des correspondances multiples. *Revue de Statistiques appliquées*, XLV, p 89-99.
- DEVILLE J.C. ET DUPONT F.. 1996. Non-réponse : principes et méthodes. Actes des journées de méthodologie statistique. *INSEE Méthode*, n°57-57-58.
- FISCHLER, G.N. 1997. *La psychologie sociale*. Essais – Points.
- HAMMER, B. 1992. *Les Français et l'environnement - La dimension idéologique selon le référentiel Agoramétrie*. EDF - DER - GRETS. HN-55/5/92/055.
- HAMMER, B. 1995. *Baromètre Environnement EDF-DER - Volet européen - Premiers résultats de l'enquête de février 1995*. EDF - DER - GRETS. HN-55/95/006.
- HÉBEL, P. 1992. *Utilisation d'estimateurs à rétrécisseurs dans les modèles prédictifs*. Thèse de doctorat de l'Université Paul Sabatier de Toulouse, spécialité : biométrie.
- HÉBEL, P. ET MARESCA 1998. *Opinions, représentations et comportements relatifs à l'environnement*. Rapport pour la SRAE.
- HÉBEL, P., LE QUÉAU, P., MAHIEU, A., VAROQUAUX D. ET ZORZIN M.L. 1998. *Les Français et la prévention de l'alcoolisme et du tabagisme : étude des effets de la Loi ÉVIN sur la consommation d'alcool et de tabac*. Rapport pour le Commissariat au Plan.
- LASCOUMES P. 1994. *L'éco-pouvoir – Environnement et politiques*. Editions la Découverte.
- LEBART, L., MORINEAU A., LAMBERT T. 1987. *SPAD-N. Manuel de référence*. CISIA.
- LEBART, L., MORINEAU, A., TABARD N. 1979. *Traitement des données statistiques (méthodes et programmes)*. Dunod, Paris.
- LEWIN, K. 1979. *Psychologie dynamique*. Paris. PUF.

LEWIN, K., LIPPITT, R., WHITE R.K. 1939. Pattern of aggressive behavior in experimentally created « social climates ». *J. Social Psychol.*. P 271-299.

MICHELAT G. ET SIMON M. 1992. Ce que peuvent signifier les non-réponses à des questions d'opinion : défaut ou source d'information . *La qualité de l'information dans les enquêtes. Association pour la Statistique et son Utilisation.* Édition Dunod.

MILLER 1990. *Subset selection in regression. Vol 40 of Monographs on statistics and applied probability.* Chapman et Hall . 229 p.

MOSCOVICI. 1972. *Introduction à la psychologie sociale.* Ed Larousse.

PAGÈS J.P., BRENOT J., BONNEFOUS S., BARNY M.H. 1992. Stabilité des structures dans les enquêtes de suivi des opinions. *La qualité de l'information dans les enquêtes. Association pour la Statistique et son Utilisation.* Édition Dunod.

SNÉDECOR G.W. ET COCHRAN W.G. 1971. *Méthodes statistiques,* ACTA. Paris.

TUCKEY, J.W. 1961. Discussion, emphasizing the connection between analyse of variance and spectrum analysis. *Technometrics*, 3, p. 191-219.

**ANNEXE**

**CONSTRUCTION DES MODÈLES EXPLICATIFS**

## 1- MODÈLE LINÉAIRE GÉNÉRAL

De nombreux modèles peuvent être mis sous une forme unique, celle du modèle linéaire autour duquel une théorie globale a été développée. Chaque méthode devient, alors, un cas particulier du modèle général avec, si nécessaire, des adaptations de détail. Dans notre cas, nous utilisons l'analyse de covariance qui combine l'analyse de la variance et la régression. Cette analyse est généralement employée dans des situations analogues à celles où l'on utilise une analyse de la variance, la différence étant que l'on observe des variables concomitantes dites covariables dont la liaison avec la variable étudiée Y peut-être intéressante de prendre en compte. Les covariables sont des variables continues dont on veut éliminer les effets pour mieux analyser les facteurs contrôlés (Senedecor et Cochran, 1971).

Le modèle linéaire s'écrit :

$$Y = XB + E$$

Avec

Y : vecteur des variables à expliquer qui correspondent à nos indicateurs synthétiques construits par la méthode des scores

X : la matrice des variables explicatives qualitatives et quantitatives

E : le vecteur des erreurs aléatoires d'espérance nulle et identiquement et indépendamment distribuées. On suppose qu'elles suivent une distribution normale.

L'estimateur des moindres carrés du vecteur B des paramètres vérifie :

$$\hat{B} = (X'X)^{-1} X'Y$$

Dans le cas de l'analyse de la covariance l'inverse de la matrice  $X'X$  est un inverse généralisé.

Les tests et critères inhérents au modèle linéaire assurent la classification hiérarchisée des corrélations et sélectionnent ainsi pour les études futures les questions les meilleures. De plus, les modèles construits permettent d'évaluer les effets, toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, l'effet de chacun des systèmes explicatifs peut être évalué indépendamment des autres.

L'estimation des paramètres du modèle pour les variables discrètes se fait en référence à l'une des modalités du modèle. Pour faciliter l'interprétation des effets, nous choisissons

arbitrairement de positionner le référent au niveau le plus bas pour les classes sociales ainsi que pour le cycle de vie. Pour les régions, nous choisissons l'Ile de France.

## **2 – CHOIX DES VARIABLES**

Pour le choix des variables, la théorie suppose que l'on choisisse des variables sur des données indépendantes de celles sur lesquelles on estime les paramètres (Hébel, 1992). Les critères de choix reposent sur le test de Fisher-Snedecor (utilisation classique du  $R^2$  : coefficient de détermination). L'erreur que l'on fait en faisant le choix sur les mêmes données que sur lesquelles on estime les données (cas le plus courant), appelé biais de sélection (Hébel, 1992), n'est pas toujours négligeable. Comme le souligne Miller (1990), si beaucoup de statisticiens sont conscients que les niveaux de signification donnés pour le choix de sous-ensembles de variables n'ont pas de fondement, peu se rendent compte du biais des coefficients du modèle estimé, induit par le choix de variables. Le biais de sélection est d'autant plus grand que le nombre de variables est grand devant la taille d'échantillon. Nous avons montré que le critère de choix basé sur  $R^2$  le plus fort est le meilleur dans notre situation (taille d'échantillon grande par rapport au nombre de variables) (Hébel, 1992 ; p.97). On sait, par ailleurs que le coefficient estimé  $R^2$  croit avec le nombre de variables, quel que soit le pouvoir explicatif des variables.

La procédure de choix de variables est la suivante :

- 1) Pour les variables qui ont le mêmes sens (cas du cycle de vie et de l'âge par exemple), on conserve la ou les variables qui dans un modèle simple (une seule variable) a le plus fort pouvoir explicatif ( $R^2$ ).
- 2) L'ensemble des variables *a priori* indépendantes sont mises dans le même modèle et seuls les effets significatifs (Test de Fisher- Snedecor) sont conservés.
- 3) Pour le modèle complet, on compare l'introduction de l'une ou l'autre des variables ayant le même sens (cycle de vie contre âge, présence enfant, nombre de personnes dans le logement, vie en couple ou pas ; hiérarchie des positions sociales contre diplôme et professions). Le modèle avec le plus fort  $R^2$  est conservé.

Dépôt légal : octobre 1998

ISSN : 1257-9807

ISBN : 2-84104-124-7

# CAHIER DE RECHERCHE

## Récemment parus :

**Etude de réseaux de mots**

Aude COLLIERIE DE BOLERY - n°115 (1998)

**La passation d'un questionnaire :  
un regard ethnographique**

Isa ALDEGHI - n°116 (1998)

**Comparaison de différentes données d'enquête  
de consommation alimentaire recueillies par  
des méthodologies différentes**

Anne GUILLEMANT, Françoise DECLOITRE, Jean-Luc VOLATIER  
- n°117 (1998)

**Méthode d'étude sectorielle - volume 4**

Philippe MOATI - n°118 (1998)

**Attitudes prudentielles et soutien intergénérationnel**

Franck BERTHUIT - n°119 (1998)

**Analyse de réseau et dynamique partenariale**

Bruno MARESCA, Guy POQUET, Philippe HERLEMONT  
- n°120 (1998)

**Les déterminants sectoriels des défaillances  
d'entreprise dans l'industrie manufacturière**

Philippe MOATI, Laurent POUQUET, Corinne CHESSA  
- n°121 (1998)

**L'espace des opinions des Français -  
19 ans d'observations**

Jean-Pierre LOISEL, Catherine DUFLOS - n°122 (1998)

Président : Bernard SCHAEFER    Directeur : Robert ROCHEFORT  
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : 01 40 77 85 01

ISBN : 2-84104-124-7

# CRÉDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie